

fenêtres s/ cours

8 décembre 2020
Numéro 471

Le journal du SNUipp-FSU

MOYENS / MÉTIER / SALAIRES

en grève le 26 janvier

**pour un plan d'urgence
pour l'école**



AESH

c'est un métier

- | grand angle
- | Direction d'école, tenir
- | malgré les obstacles

- | actu
- | Un Grenelle en forme
- | de mascarade

LA PRÉVENTION MAE À L'ÉCOLE

AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



Semaine Nationale de Prévention

7^e ÉDITION À L'ÉCOLE

Du 18 au 22 janvier 2021

Accidents de la vie courante et premiers secours.

Enseignants, préparez votre intervention en classe.

Support interactif

LE CLUB DES SUPER-HÉROS



Votre kit d'animation à télécharger sur mae.fr



mae.fr

Pour toute information, contactez la MAE de votre département ou le 02 32 83 60 00.

L'expertise MAE au service de la prévention.

AP SNP7 11/20 - Fédération MAE SOLIDARITÉ, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, site 14 rue Moncey 75009 Paris - Crédit photo : Shutterstock



12 **dossier**

AESH c'est un métier

Au fil des années, leurs missions ont été précisées pour passer de la notion d'intégration à celle d'inclusion. Ce travail réclame un véritable savoir-faire professionnel que l'institution ne reconnaît toujours pas.



© Millerand/NAJA

5 **L'enfant**
Aller à l'école : un défi pour les enfants drépanocytaires

6 **actu**
Un Grenelle en forme de mascarade
8/ Le paradoxe des évaluations standardisées / Fonction publique : le désamour ?
9/ Revalorisation : vous avez dit choyés ?! / Interview Laurent Frajerman, sur l'enquête Ipsos-FSU



30 **Lire/sortir!**
En fête

10 **grand angle**
Direction d'école, tenir malgré les obstacles



21 **métier&pratiques**
22 / Numérique et apprentissages scolaires
25 / Entretien avec Lisa Marx
26 / Harcèlement : le projet « couleur Rucklin »
28 / Jessica, 14 ans déjà!

32 **société**
Violences faites aux femmes : le combat continue
33 / La loi de sécurité globale met le feu aux poudres

34 **interview**
Anne Brunner
« Un enfant sur dix grandit dans une famille pauvre »

FENÊTRES SUR COURS Hebdomadaire du syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC
128 boulevard Blanqui 75013 Paris, tél. : 01 40 79 50 00, fsc@snuipp.fr **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:** Régis Metzger **RÉDACTION:** Lilia Ben Hamouda, Laurent Bernardi, Mathilde Blanchard, Laaldja Mahamdi, Arnaud Malaisé, Jacques Mucchielli, Emmanuelle Quémard, Guislaine David, Nelly Rizzo, Virginie Solunto **CONCEPTION-RÉALISATION:** NAJA Presse / direction éditoriale : Julie Matas, graphique : Susanna Shannon **IMPRESSION:** SIEP Bois-le-Roi **RÉGIE PUBLICITÉ:** Mistral Media, 22 rue Lafayette 75009 Paris, tél. : 01 40 02 99 00 **PRIX DU NUMÉRO:** 1 euro **ABONNEMENT:** 23 euros
ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284. Adhérent du syndicat de la presse sociale



sommaire 3

éditorial
Colères et mobilisations

De multiples et fortes colères jaillissent. Colère contre les violences policières, contre leurs colorations bien trop souvent racistes et contre une nouvelle loi sécuritaire voulant bâillonner le nécessaire



UN PLAN D'URGENCE POUR DONNER ENFIN AU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION LES MOYENS DE LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS.

contrôle démocratique et citoyen des forces de l'ordre. Colère envers la poursuite coûte que coûte d'une politique économique injuste au profit des plus riches alors que les multiples crises économique, sociale et écologique démontrent la nécessité de changer de modèle de société. Colère face à la déprédation de l'école publique sous l'action conjuguée d'une politique éducative aggravant les inégalités et victime d'un sous-investissement chronique l'empêchant, entre autres, de traiter la situation de crise due au Covid. Colère face à un ministre décrédibilisé et désavoué qui tente de cautionner sa volonté de s'attaquer frontalement au métier enseignant avec sa pseudo-consultation de la société civile pompeusement baptisée « Grenelle ». Des colères débouchant sur des mobilisations. Mobilisations récentes avec le déferlement citoyen contre la loi de sécurité globale ou avec une première grève dans l'éducation le 10 novembre face au déni du ministre de la réalité de l'épidémie dans les écoles. Mobilisations futures également avec la journée de grève du 26 janvier dans toute l'éducation pour exiger un plan d'urgence pour l'école. Un plan d'urgence pour donner enfin au service public d'éducation les moyens de lutter contre les inégalités et conforter les enseignants dans leur professionnalité tout en leur octroyant une nécessaire revalorisation.

ARNAUD MALAISÉ

Joint à ce numéro un encart retraités, un encart Rue du Monde et un numéro spécial « Les vrais enjeux de l'école ».



URGENCE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

*Parce que l'école fait face à une **crise grave et inédite**. Parce que les personnels sont en première ligne et se sentent **abandonnés**. Parce que la réussite des élèves est **menacée**. Parce qu'une autre école est possible ! Nous demandons un plan d'urgence pour l'école.*

Aller à l'école : un défi pour les enfants drépanocytaires

Plus de 500 enfants naissent en France chaque année avec la drépanocytose, selon les données recueillies par l'Inserm en 2013. Cette maladie génétique héréditaire, qui touche les globules rouges, provoque notamment des douleurs intenses, une anémie chronique et de

possibles complications cérébrales. Les hospitalisations sont fréquentes et le parcours éducatif des enfants s'en trouve perturbé. La fatigue intense, les crises douloureuses, le vécu personnel et familial provoquent du stress

« UNE SOUFFRANCE VÉCUE TANT SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE QUE PAR LES RYTHMES TROP SOUTENUS QU'ILS DOIVENT GÉRER. »

et de l'anxiété. La scolarité se pose comme un défi pour les enfants atteints de cette maladie, pour leurs familles et les enseignants et les enseignantes qui les accompagnent.

Entre 2017 et 2018, une étude menée par le Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC) auprès d'un panel d'enfants malades âgés de 8 à 13 ans a évalué le degré d'acquisition de microcompétences scolaires significatives en lecture, écriture et compréhension. Les conclusions montrent que « 16% des enfants sont dans une grande fragilité cognitive ou linguistique, que 40% ont des lacunes dans les apprentissages premiers, et que, chez ces enfants, les items les moins réussis sont ceux qui reposent sur la construction des connaissances et des compétences au programme du CE1 ». Les acquis de base font donc défaut et le risque de difficulté scolaire

se trouve encore significativement augmenté en cas de lésion cérébrale.

UNE ESTIME DE SOI À RESTAURER

L'équipe de recherche a établi, en outre, que les activités courtes et fragmentées, la répétition des consignes et des temps plus longs pour effectuer les exercices semblent nécessaires pour ces enfants. Touchés par la maladie, ils perdent souvent confiance en eux et semblent fragilisés par leurs absences répétées en classe. Une souffrance vécue tant sur le plan psychologique que par les rythmes trop soutenus qu'ils doivent gérer. L'essentiel réside alors dans les efforts déployés par les PE et les parents pour que ces enfants restaurent leur estime de soi. Des supports d'application sont développés par le CHIC pour apporter des outils pratiques afin de dépister les difficultés scolaires via l'utilisation de tests. Des fiches techniques à destination des enseignants donnent également quelques précieux conseils pour faciliter la scolarité des enfants concernés.

LAALDJA MAHAMDI



© Millerand/NAJA

Un Grenelle en forme de mascarade

Alors que la période est très compliquée en raison notamment de la crise sanitaire, ce n'est certainement pas du côté des discussions ficelées du « Grenelle » de l'éducation qu'il faudra attendre des réponses aux problèmes de l'école. Une journée de grève est annoncée le 26 janvier prochain.

Quel est le point commun entre un rugbyman, une policière, un DRH d'un groupe privé, un psychiatre des armées ou encore une professeure de sciences des gestions ? Eh bien, ils sont tous allés à l'école... Et cela leur confère une certaine autorité qui leur permet de mener des ateliers du soi-disant « Grenelle » de l'éducation qui a démarré au mois d'octobre et qui devrait se poursuivre jusqu'en février, sur la revalorisation des enseignants, leur formation ou la pédagogie de l'éducation civique... Cela donne une petite idée de la méthode choisie par l'actuel locataire de la rue de Grenelle pour « *poser la question de quels professeurs au XXI^e siècle ?* ». Ainsi, on n'a trouvé autour de la table ni sociologue,

ni spécialiste des sciences de l'éducation ou de la formation des enseignantes et des enseignants. Et du côté de la représentation syndicale ? Les possibilités d'entrer dans les salles de visioconférence ont été données au compte-goutte, indiquant ainsi clairement que les personnels des écoles n'avaient pas leur place dans ces discussions. Finalement, ce « Grenelle » ne sert qu'à justifier une évolution du métier d'enseignant telle que voulue par le ministre et lourde de menaces sur les statuts et les conditions de travail des personnels. Aussi, c'est logiquement que la FSU, première fédération syndicale de l'Éducation et ses syndicats, dont le SNUipp, ont décidé de quitter les salles. Il n'était clairement plus possible de laisser croire que les personnels étaient ainsi représentés dans une telle mascarade de consultation.



UN GRENELLE
sans la lumière des gens qui font l'école, cherchez l'erreur...

#UNPLANDURGENCE POUR L'ÉCOLE

Mais pouvait-on attendre autre chose alors que la période ne cesse de cumuler les déceptions que ce soit en termes de revalorisation salariale, de prise en compte de la difficulté à exercer la direction d'école ou encore dans l'embauche de personnels contractuels comme seule réponse au besoin urgent de recrutement ? L'école et ses personnels doivent faire face à toutes les conséquences de la crise sanitaire, mais toujours sans aucun moyen supplémentaire ni reconnaissance réelle de ce qu'ils ont dû mettre en œuvre pour poursuivre coûte que coûte le service public d'éducation. La coupe est pleine et le sondage commandé par la FSU auprès de l'institut Ipsos l'indique clairement : plus de 70% des enseignants et enseignants ont une mauvaise appréciation de la politique du ministre. Dès 2017, Jean-Michel Blan-

quer s'est lancé dans son grand projet de façonner l'Éducation nationale à son idée et ce quel qu'en soit le prix sans d'aucune manière prendre en compte l'expertise professionnelle des acteurs et actrices de l'école. Sa politique figée, voire renforce les inégalités et jamais ministre n'aura été aussi injonctif. Gestion de la crise sanitaire, communication faite d'aplomb et d'arrogance, sabotage de l'hommage à Samuel Paty, suspicion de création d'un syndicat lycéen de toute pièce, ont fini par retirer au ministre le peu de crédit qu'il lui restait pour conduire une autre politique éducative. Aussi la FSU et ses syndicats, dans une intersyndicale, appellent les personnels des écoles le 26 janvier prochain à s'exprimer au cours d'une journée de grève et de manifestation pour réclamer un véritable plan d'urgence pour le service public d'éducation, parce qu'une autre école est possible. LAURENT BERNARDI

opinion

MARC DOUAIRE, PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DES ZONES PRIORITAIRES (OZP)

Les annonces de Nathalie Elimas, secrétaire d'État, le



22 novembre dernier ne constituent pas une surprise et ne font que traduire la volonté politique

du ministre de tirer un trait sur près de 40 ans de politique d'éducation prioritaire. Passer d'une logique de politique territorialisée à une politique d'établissement constituerait une rupture philosophique profonde. La lutte contre les inégalités ne relèverait plus d'un projet mobilisant le réseau et ses partenaires mais d'un contrat passé entre le rectorat et un établissement. La notion de réseau, qui traduit la continuité et la cohérence pédagogique et éducative tout au long de la scolarité obligatoire, est abandonnée ipso facto, sans évaluation, sans bilan au profit du vieux modèle libéral de l'établissement autonome, sur le modèle de l'enseignement privé, ouvrant ainsi le chemin au vieux fantasme de la mise en concurrence des établissements entre eux. Et rien ne vient fonder les raisons de ce « remodelage ». La situation des « écoles orphelines » comme le traitement des effets de seuil faisant souvent l'objet de solutions locales. Comment ne pas y voir au final une volonté d'effacement des mesures de priorisation en faveur des ghettos urbains sous prétexte que les territoires ruraux connaîtraient également des difficultés ?

PROPOS RECUEILLIS PAR L.B.

Portrait de profs

Le dernier numéro de la revue « Éducation et formation » dresse le portrait des enseignants et enseignantes en 2020. Basé sur plusieurs enquêtes, « Les enseignants: panorama, carrières et représentations du métier » montre l'évolution sociologique du métier et constate que les professeurs des écoles ont une origine sociale moins favorisée que le reste des cadres. Alors que dans les années 80, les



© Millerand/NAJA

enseignantes et enseignants du premier degré était, pour 30% d'entre eux, enfants de cadres, ils ne sont aujourd'hui que 20%. Le métier s'est aussi féminisé

avec une part de 83% de femmes contre 65% en 1950. En outre, 30% des PE entament une seconde carrière après avoir exercé une autre activité professionnelle.

Le paradoxe des évaluations standardisées

Imposées pour la troisième rentrée consécutive, les résultats des évaluations de CP et CE1, publiés le 9 novembre, attestent d'une baisse logique suite au confinement. Elles montrent surtout une accentuation des écarts entre éducation prioritaire

et hors REP, et plus particulièrement au détriment des REP+. Ce creusement se vérifie en français comme en maths, notamment pour les compétences de haut niveau (compréhension, résolution de problèmes). Au final, ces évaluations remettent en cause les

prétendus bienfaits d'une centration sur les compétences techniques qu'elles véhiculent et prouvent que les dédoublements CP-CE1 ne suffisent pas. Conçus comme outil de pilotage du ministère, ces tests mettent paradoxalement en lumière les effets néfastes d'une politique éducative qui creuse les inégalités scolaires.

Lecture Lego : vers une méthode de lecture unique ?

Préparé dans le plus grand secret rue de Grenelle, le manuel « officiel » de lecture et d'écriture du ministère est expérimenté depuis septembre dans dix départements. Au-delà du contenu et des choix de méthode, c'est la démarche qui est inquiétante. La lecture est un sujet éminemment

sensible, prompt à susciter des polémiques, tant son apprentissage est associé à la liberté pédagogique, à l'autonomie et à la responsabilité professionnelle des enseignants. L'interventionnisme du ministre pour contrer ce « pouvoir » des enseignants inquiète les chercheurs et

les éditeurs scolaires, la méthode pourrait être distribuée gratuitement. Cet autoritarisme pédagogique, ce formatage dont le ministre devient le spécialiste, va à l'encontre des principes de Ferdinand Buisson et Jules Ferry qui ont fondé l'école de la République en affirmant qu'il y avait « de graves inconvénients à imposer aux maîtres

leurs instruments d'enseignement... la liberté pédagogique devant « les accoutumer à prendre ensemble l'initiative, la responsabilité et la direction des réformes dont leur enseignement est susceptible ».

Focus

FONCTION PUBLIQUE : LE DÉSAMOUR ?

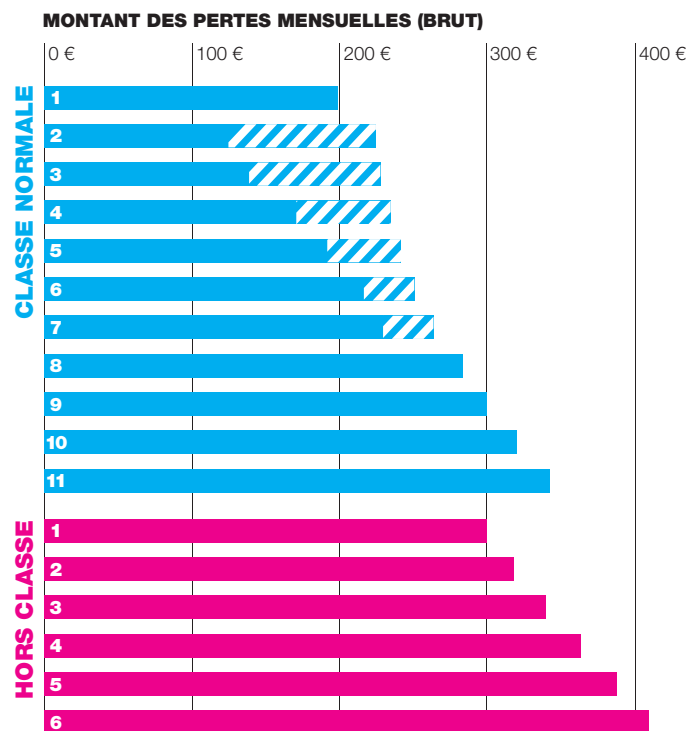
Entre 1997 et 2018, le nombre de candidats aux concours de la fonction publique est passé de 650 000 à 228 000. « C'est le chiffre le plus significatif pour mesurer l'attractivité de la Fonction publique » selon Elsa Pilichowski de l'OCDE, interviewée sur France Culture le 18 novembre. « Cette baisse affecte toutes les fonctions publiques », complète-t-elle. Un désamour que cette spécialiste explique notamment par la baisse de « l'aura pour la chose publique » dans la société. Le nombre de postes à pourvoir dans les différents concours a aussi baissé significativement dans la même période et les questions de rémunération sont un élément important de l'équation. Mais c'est également le manque de possibilité d'évolution dans les carrières ou encore un cadre de travail jugé trop rigide qui sont pointés par les jeunes selon différentes enquêtes. Et alors que l'État se lance dans des opérations de communication pour vanter les mérites des métiers des services publics, les organisations syndicales évoquent l'urgence de l'amélioration des conditions de travail et des rémunérations.

Revalorisation : vous avez dit choyés ?!

Le 16 novembre dernier, Jean-Michel Blanquer annonçait à grands renforts médiatiques une revalorisation, avec une enveloppe de 400 millions d'euros pour 2021. Les sommes avancées, même si elles ne sont pas négligeables en début de carrière, sont pourtant loin de compenser la perte de pouvoir d'achat sans précédent subie par les personnels avec le gel du point d'indice depuis plus de 10 ans. Cette revalorisation sera encore moindre pour les contractuels. La « prime d'attractivité », comme l'a surnommée le ministre, versée à partir de mai 2021 ne bénéficiera finalement qu'à 31% des personnels. Au-delà circulez... Les autres enseignants et enseignants exerçant « devant élèves », devront se contenter d'une prime annuelle d'équipement de 150 euros... Une plaisanterie ou une méconnaissance totale des prix du marché en matière d'équipements informatiques ?

COMPARATIF DES MESURES BLANQUER DE REVALORISATION AVEC LES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT ENTRE 2010 ET 2020

■ Perte de pouvoir d'achat
 ▨ Augmentation Blanquer



3 questions

LAURENT FRAJERMAN

chercheur en histoire et au CHS-Paris I, spécialiste de l'engagement syndical.

1. QUE RÉVÈLE L'ENQUÊTE IPSOS DE LA FSU ?

Ce qui est le plus frappant, c'est le désaveu massif de la politique du ministre. Qu'ils soient syndiqués ou non, 68% des enseignants pensent que les réformes ne vont pas dans le bon sens, 69% estiment qu'elles ne sont pas utiles aux élèves et 73% qu'elles augmentent la charge de travail. Comment donner du sens à leur métier quand ce qui vient d'en haut contrarie ? La gestion de la crise Covid-19 est, elle aussi, jugée très sévèrement. Les parents, eux, sont divisés sur l'appréciation de la politique éducative. S'ils peuvent être satisfaits du discours, ils sont mécontents de la gestion de la crise Covid-19. Au quotidien, ils font beaucoup plus confiance aux enseignants qu'au ministre. Sa volonté de redéfinir le métier enseignant dans un sens plus hiérarchique et plus individualisé n'est soutenue ni par les enseignants, ni par les familles. De part et d'autre, l'autonomie pédagogique dans un cadre national est considérée comme essentielle.

2. ET LES MESURES SALARIALES ?

La redéfinition du métier enseignant par le ministère, basée sur un renforcement de la hiérarchie et une rémunération plus individualisée ne rencontre pas non plus l'assentiment de la profession. La déception est très nette, 74% des enseignants se disent insatisfaits. Seule exception, les plus jeunes qui bénéficient d'une prime. Dans l'ensemble, la profession considère que les rémunérations et les déroulements de carrière ne permettent pas une reconnaissance juste du travail effectué.

3. QUELLES SONT LES ATTENTES ?

L'attente est forte en termes de rémunération. Le mécontentement sur les salaires est ancien et s'est approfondi avec le gel du point d'indice. Les effectifs sont aussi pointés comme rendant l'exercice du métier difficile. En éducation prioritaire, cette appréciation est logiquement moins sévère du fait des mesures mises en place. Mais même là, le ministre remet en question son architecture. Les enseignants attendent d'être écoutés par la structure ministérielle, qu'elle sorte d'une conception verticale et coupée du terrain. Et pour finir, 75% des professeurs des écoles font confiance à leurs syndicats pour améliorer le système éducatif, contre 33% au ministère. PROPOS RECUEILLIS PAR NELLY RIZZO

Direction d'école, tenir malgré les obstacles

À Léo Orville et au Jeu de Paume, deux écoles de Créteil (Val-de-Marne), le directeur et la directrice, malgré la surcharge de travail liée à la crise sanitaire, tentent de s'adapter en permanence pour maintenir le lien entre les différents partenaires de l'école.

Douze élèves qui entonnent « *Joyeux anniversaire Saleha !* », une directrice émue aux larmes. La scène se passe à l'école élémentaire Léo Orville de Créteil (Val-de-Marne), en plein protocole sanitaire renforcé mais Laetitia, l'enseignante de cette classe de CP dédoublée, voulait absolument marquer le coup. Il faut dire que dans cette grande école de treize classes, classée REP, Saleha Amoura, la directrice, tient le cap malgré la tempête. Pour tous les directeurs et directrices, depuis mars 2020, il n'est pas simple d'occuper cette fonction. Pandémie de Covid-19, fermeture des écoles, confinement, déconfinement, reconfinement... Pas un seul directeur, pas une seule directrice n'imaginait un jour avoir à gérer une telle situation. Mais, comme



tous les personnels des écoles, ils s'adaptent. Directrice depuis neuf ans, Saleha a pu s'appuyer sur son expérience, sa connaissance de l'équipe enseignante, des familles, du personnel communal ainsi que sur la qualité des relations qu'elle entretient avec la municipalité. Pour Cédric Prévost, directeur de l'école maternelle du Jeu de Paume appartenant au même groupe scolaire, cela n'a pas été aussi simple. Nommé en septembre, il fait fonction sur le poste. « *Je me suis lancé dans l'aventure, j'avais besoin d'un nouveau challenge, de nouvelles missions. Et finalement, cette proposition est arrivée au bon moment* », explique-t-il. Un choix qu'il ne regrette pas malgré la charge de travail. Déchargé à mi-temps, il a la classe de petite section

les lundis et mardis, la direction les jeudis et vendredis. « *Je ne me sens pas acculé, même si mes journées sont bien remplies* », ajoute-t-il. Il a eu la chance d'être bien accueilli par l'équipe enseignante déjà en place mais aussi par la ville de Créteil, très réactive selon lui, « *un vrai plus lorsque l'on occupe cette fonction* ».

UNE RENTRÉE PLUS SEREINE

« *En mars dernier, comme tous les Français, on avait peur, on ne comprenait pas ce qui nous tombait dessus* », confie Saleha, « *mais aujourd'hui, on a un peu plus de recul. La peur de perdre nos élèves, pour qui le confinement a été très difficile, l'emporte sur la peur du virus* ». Pourtant, Saleha est une « *personne vulnérable* », comme trois de ses collègues. Elles ont demandé et obtenu des masques de

type 2, qui protègent davantage, et toutes ont décidé, malgré le risque, de continuer à travailler en présentiel. « *Saleha a tout chapeauté*, affirme Sabrina, enseignante. *Même si nous discutons et décidons ensemble, elle lit tous les documents et nous propose plusieurs scénarii. Elle est le relais nécessaire pour la mise en place des différentes directives. C'est grâce à elle que l'école survit* ». Même son de cloche du côté des familles. Pour Hanan, la maman de Sana, « *c'est la directrice qui m'a rassurée, je n'avais pas remis mes enfants à l'école avant l'été. J'étais terrifiée, l'un de mes neveux est mort de la Covid-19. Mais elle a su trouver les mots* ». « *Si cela se passe bien, si nous sommes rassurés, c'est parce que nous plaçons toute notre confiance dans les équipes*, ajoute Yasmina Ouadi-

ra, parent d'élève élue. *Cela fait des années que l'on travaille ensemble. Il y a une vraie cohésion entre enseignants, directrice, municipalité et parents* ». Du côté du périscolaire, Maria Hernandez, responsable, affiche la même satisfaction : « *Nous travaillons ensemble pour qu'il y ait une cohérence sur les différents temps de l'enfant* ». Une formule qui fonctionne puisque lorsque deux élèves ont été atteints de la Covid-19, aucun autre élève n'a été contaminé, la directrice et Maria ayant pensé à la constitution des groupes ensemble sur tous les temps pour limiter le brassage. Pour Patrice Deprez, conseillère municipale siégeant au conseil d'école du groupe scolaire, la qualité du lien qui l'unit aux deux directeurs mais aussi celle entre la collectivité et les deux inspecteurs de circonscription de la ville de Créteil, sont fondamentales. « *Nous, en tant que collectivité, avons organisé plusieurs réunions avec les inspecteurs et les directions d'école, explique-t-elle. Nous tenons à ce que tout soit mis en place pour protéger les élèves, nos personnels mais aussi les enseignants. Nous avons envoyé des équipes pour tracer au sol le sens de circulation, nous avons fourni masques et gel hydroalcoolique et sommes à l'écoute des demandes des directions avec qui nous sommes régulièrement en lien* ».

AUCUN PROJET PÉDAGOGIQUE LANCÉ

Finalement, si cela fonctionne tant bien que mal dans ces écoles, c'est parce que le lien avec les différents partenaires de l'école est déjà construit, la communication fluide et les équipes stables. Pour autant, Saleha et Cédric reconnaissent que beaucoup de dossiers souffrent de cette surcharge considérable de travail et sont laissés de côté car jugés non urgents. Les mails non ouverts se chiffrent par centaines, des outils administratifs, comme la liste des PAI à afficher dans les classes, ne sont toujours pas construits... Quant aux différents projets pédagogiques, aucun n'est lancé. « *Cette année, je ne peux même pas prendre de groupes d'élèves* », soupire Saleha. Alors oui, les directeurs et directrices survivent, arrivent à tenir le cap mais seulement grâce au collectif et au détriement du cœur de leur métier : la pédagogie. LILIA BEN HAMOUDA



RÉPONSES INSUFFISANTES : « STOP SURCHARGE »

Après une longue interruption de plusieurs semaines, un groupe de travail sur les conditions de travail des directeurs et directrices s'est tenu le 24 novembre dernier. Il réunissait l'administration et les différentes organisations syndicales. Et les premières annonces sont décevantes : 600 postes et 21 millions d'euros à répartir entre les 44 500 écoles pour financer décharges supplémentaires et revalorisation. La situation exceptionnelle vécue par les directeurs et directrices demande pourtant des moyens conséquents et non le saupoudrage auquel se livre pour l'heure la rue de Grenelle. Depuis mars dernier, directrices et directeurs font face à une situation exceptionnelle. La rentrée du 2 novembre a été particulièrement compliquée : mise en place du niveau deux du protocole sanitaire et du plan « urgence attentat », ordres et contre-ordres concernant l'hommage à Samuel Paty... Le SNUipp-FSU demande, dans le cadre d'un plan d'urgence pour l'école, des moyens à la hauteur des enjeux et besoins : allègement réel des tâches, aide statutaire formée au fonctionnement de l'école, augmentation du temps de décharge de toutes les écoles, pas d'école sans décharge et enfin une nécessaire et réelle revalorisation. Le SNUipp-FSU invite directeurs et directrices à se saisir de la campagne « *STOP surcharge : ce sera dans la mesure du possible* ». Une campagne qui les appelle à faire le tri entre ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de l'école et ce qui l'est moins.

AESH, c'est un métier

100 000 AESH accompagnent au quotidien les élèves en situation de handicap. Au fil des années, leurs missions ont été précisées pour passer de la notion d'intégration à celle d'inclusion. Ce travail réclame un véritable savoir-faire professionnel que l'institution ne reconnaît toujours pas.

Dossier réalisé par
Lilia Ben Hamouda,
Laurent Bernardi,
Mathilde Blanchard et
Emmanuelle Quémard.

AESH, c'est un métier

En l'espace d'un peu plus de quinze ans, leur nombre est passé de 6 000 à 100 000. Les Accompagnantes des élèves en situation de handicap (AESH), très majoritairement des femmes, représentent dorénavant près du quart des adultes employés par l'Éducation nationale dans les écoles. Leurs missions ont été précisées progressivement. D'abord avec la mise en œuvre en 2005 de la loi handicap qui assoit le droit de tous les enfants en situation de handicap à être scolarisés et, suivant les prescriptions de la Maison départementale des personnes handicapées, de bénéficier d'un accompagnement. Puis, à partir de 2013, avec l'évolution de la notion d'intégration vers celle d'inclusion (lire p. 16).

MANQUE DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Les AESH ont pris une telle importance dans la scolarisation de ces enfants que personne dans les écoles n'imaginerait que l'on puisse s'en passer. Cependant, leur travail souffre d'un manque de reconnaissance de la part de l'institution : emplois à temps partiel le plus souvent, salaires particulièrement bas et défaut de formation pour nombre d'entre elles. Bref, la précarité est souvent leur lot quotidien et en ne les incluant pas dans les discussions sur les hausses salariales, le ministère a refusé, malgré les demandes des organisations syndicales, de faire un pas vers ces personnels exerçant un vrai métier demandant un savoir-faire professionnel particulier. C'est pour cela que le SNUipp-FSU réclame la création d'un corps de fonctionnaires (lire ci-contre). Avec six autres organisations, la FSU demande dans un courrier envoyé au ministre le 19 novembre « de présenter des mesures salariales urgentes pour les AESH ». Accompagner ces élèves demande une connaissance des diverses formes de handicap. C'est principalement sur ces questions qu'est centrée leur formation, quand elles en ont une. Mais au quotidien, définir leur place et leur action dans la classe est beaucoup plus complexe. Plusieurs impératifs s'imposent. D'abord, dans le couple PE-AESH, il convient d'être au clair sur les



DANS LE COUPLE PE-AESH, il convient d'être au clair sur les prérogatives de chacun.



EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ

Avec 760 € net mensuels, le salaire moyen des AESH est bloqué pour la majorité de ces personnels à un indice plancher et reste parmi les plus bas de la Fonction publique. De plus, si la mise en place des PIAL devait entre autres, selon le ministère, leur permettre d'avoir des emplois à temps complet, la réalité reste tout autre : 62% d'entre eux subissent des temps incomplets imposés.

Le SNUipp-FSU, dans le cadre d'une intersyndicale, continue d'exiger la sortie de ces personnels de la précarité. Il demande pour cela une revalorisation immédiate et conséquente et la fin des recours massifs aux temps incomplets. Leur reconnaissance professionnelle passe également par la création d'un corps de fonctionnaires correspondant aux missions qu'ils et elles assurent auprès des élèves en situation de handicap.

prérogatives de chacun. « Travailler en étroite collaboration au profit du projet de scolarisation de l'élève (...) appelle avant tout un véritable accueil de l'AESH dans l'école, par tous les acteurs de la communauté éducative qu'elle rejoint. Cela passe aussi par une connaissance partagée des missions des uns et des autres », estime Grégoire Cochetel ancien formateur en Inspé (lire p. 17). L'idée d'offrir une formation commune associant PE et AESH semble pertinente. Cela commence à se mettre en place pour le duo ATSEM-PE.

APPRENDRE À L'ÉLÈVE À ÊTRE AUTONOME

Autre impératif : savoir comment se situer par rapport à l'élève. AESH

dans une école du 19^e arrondissement de Paris, Aïcha Dembélé a bien conscience de la finesse avec laquelle il faut résoudre cette équation. « J'essaie de rester en retrait la majorité du temps afin qu'elle apprenne à être autonome. Je suis plutôt là pour la sécuriser lorsqu'elle en a besoin et pour éviter qu'elle s'éparpille comme elle a tendance à le faire », témoigne-t-elle en parlant de Léna, élève de moyenne section (lire p. 17). Mais, elles ont beau être 100 000, ce chiffre reste insuffisant pour placer une AESH à côté de chaque élève à besoins particuliers. On assiste à un phénomène de mutualisation qui peut parfois permettre une meilleure organisation et d'autres fois, pallier le manque d'effectif.

DE VÉRITABLES GESTES PROFESSIONNELS

De son côté, Laurence Noël, AESH rattachée à une ULIS dans les Pyrénées-Atlantiques, accompagne 12 enfants. Tous n'ont pas le même handicap : cela nécessite des types d'aide différents et de véritables gestes professionnels. « Certains sont plus fatigables, d'autres avancent à un rythme différent », explique-t-elle, « je joue sur des relances ou au contraire je les laisse tranquilles. J'ai le luxe de pouvoir leur permettre de prendre le temps ». Le travail de Laurence appelle aussi un travail en équipe, la collaboration avec l'enseignante de la classe ULIS ne suffit pas. Il faut tenir compte des attentes des PE dans les différentes classes de rattachement des enfants (lire p. 18).

“Travailler en étroite collaboration au profit du projet de scolarisation de l'élève (...) appelle avant tout un véritable accueil de l'AESH dans l'école, par tous les acteurs de la communauté éducative qu'elle rejoint”

Pour réussir l'inclusion, il convient de « passer de la position surplombante de l'expert à une fonction où l'on se place au côté de l'élève, où l'on partage avec lui, où l'on avance avec lui. Non pas pour dicter à l'élève ce qu'il doit faire mais pour mettre ses propres compétences au service de l'élève. Ainsi l'enseignant et l'accompagnant, en se mettant au côté de l'élève, vont tenter de comprendre son fonctionnement pour justement s'adapter », explique Christine Philip, responsable de formation à l'INS-HEA (lire p. 19). Ces compétences ne relèvent-elles pas d'un vrai métier ? La réponse semble évidente.



40 ans d'histoire et toujours pas de reconnaissance

La fonction a pourtant atteint son âge de maturité mais cela ne lui a toujours pas permis d'accéder à la reconnaissance d'un vrai métier.

C'est dans les années 80 qu'apparaissent les premières (car souvent féminines) _ auxiliaires d'intégration scolaire (AIS) ainsi qu'on les a d'abord appelées. Recrutées à l'initiative de parents ou de militants soucieux de favoriser l'ouverture de l'école à l'accueil d'enfants handicapés et de proposer un appui pour faciliter la réussite de leur parcours de scolarisation, les AIS sont embauchées en contrat emploi solidarité au sein d'associations ou, parfois même, rétribuées directement par les familles. Dans le prolongement, des associations de parents d'enfants handicapés mettent en place des services d'AIS afin de faciliter la gestion et la médiation avec les établissements d'accueil. En janvier 2003, Luc Ferry, ministre de l'Éducation nationale annonce un recrutement d'AVS qui fait porter leur nombre à près de 6 000 mais sous statut d'assistant d'éducation.

L'histoire de la fonction se poursuit au

gré des grandes lois sur le handicap comme celles de 2005 sur l'accessibilité ou encore de 2013 avec le développement de la notion d'école inclusive mais également bien souvent au gré des dispositifs d'emplois aidés (EVS, CAUE...). Ce qui est récurrent, c'est que chaque mandature a fait réaliser des rapports sur le sujet et que la promesse de création d'un statut et d'un vrai métier n'a pour l'instant jamais été tenue. En 2013, le rapport *Komitès* met en avant la nécessaire création d'un diplôme et d'un statut qui aboutira en 2014 à la création du « statut » d'AESH, qui ne permet en rien de résoudre les problèmes de précarité et de bas salaire de ces missions. Alors que les AESH sont près de 100 000 aujourd'hui dans les écoles, il reste encore à obtenir un statut réel, une vraie formation, un salaire digne de ce nom pour un véritable déroulement de carrière au sein de l'Éducation nationale. Bref, un vrai métier.

En équipe, au plus près des élèves

À Mourenx dans les Pyrénées Atlantiques, Laurence Noël, AESH rattachée au dispositif ULIS, ajuste en permanence ses gestes professionnels en fonction des enfants en lien avec l'équipe enseignante.

Laurence Noël est à la fois « multi-fonctions, multi-regards et multi-liens ». AESH depuis 2014 à l'école élémentaire Charles de Bordeu à Mourenx (Pyrénées Atlantiques), elle accompagne 12 enfants scolarisés en ULIS. La multiplicité des profils des élèves entraîne une variété d'accompagnements, une source de satisfaction professionnelle pour elle. « *La diversité des enfants est une richesse,* » affirme-t-elle. « *Cela oblige à se renouveler et à sortir d'une zone de confort monotone.* » Selon les cours, les moments, les élèves, Laurence rappelle les consignes, les reformule. Elle explicite aussi, fait préciser la définition d'un mot, lit elle-même, copie les traces écrites, aide à trier ou ranger les documents. Laurence soutient l'effort, encourage et valorise les réussites... Et prend parfois le temps d'écouter les digressions avant de recentrer sur l'activité. « *Certains enfants sont plus fatigables, d'autres avancent à un rythme différent,* » explique-t-elle, « *je joue sur des relances ou au contraire je les laisse tranquilles. J'ai le luxe de pouvoir leur permettre de prendre le temps.* » Les types d'aide sont principalement déterminés par l'enseignante spécialisée de l'ULIS, Iris Baudoin, selon la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Mais les interventions se font sans schéma pré-établi, en fonction des besoins évolutifs des enfants



et des demandes des enseignant-es. Car, plus qu'un duo de travail, ce sont des relations avec une équipe complète qui sont en place. Cette année, Laurence travaille, en effet, avec huit PE de l'école, selon les inclusions des élèves.

PRATIQUES ET REGARDS VARIÉS

« *Laurence participe pleinement, elle vient en appui des outils matériels de liaison mis en place et nous échangeons nos observations sur les enfants,* », précise Iris. Une vision que partage Anaïs Souleyreau, une des enseignantes : « *Elle me permet d'avoir un retour sur les stratégies des élèves alors que je n'aurais que le résultat.* » La communication est très facile. Ce matin-là, Laurence vérifie l'attendu auprès d'Iris, la consigne auprès d'Anaïs qui elle-même précise spontanément les aides possibles : « *N'hésite pas à expliquer le texte à Mélina, nous sommes sur un travail en étude de la langue, pas en compréhension.* »

Deux créneaux dans l'emploi du temps serré de l'AESH sont dédiés à ce travail commun avec l'enseignante spécialisée, même si elles avouent toutes que le moment du repas de midi avec l'ensemble de l'équipe participe beaucoup de la fluidité des échanges et relations professionnelles. Cette notion d'équipe est importante pour Laurence, qui apprécie ne s'être jamais sentie seule. En outre, le CDI, signé en mai dernier, permet de lui assurer une certaine sécurité d'affectation. Les gestes professionnels de l'AESH se sont d'ailleurs construits par expérience directe et grâce aux enseignant-es de l'école, dont la diversité des pratiques est aussi un appui. En effet, « *la formation est réservée aux nouveaux, donc je n'ai pas reçu de connaissances sur les divers handicaps, ni d'outils pratiques.* » Quand on questionne Laurence sur ce qui la motive, elle répond spontanément : « *Pas le salaire, c'est sûr ! Mais pouvoir accompagner les enfants au plus près de leurs diverses problématiques en faisant du lien avec les enseignantes.* »

3 QUESTIONS À...

« IL EST URGENT DE METTRE EN PLACE DES FORMATIONS CONJOINTES »

Grégoire Cochetel, ex-enseignant à l'INSPE Clermont-Auvergne.

1.

COMMENT FAIRE ÉQUIPE ?

« Faire équipe » reste ambitieux pour un binôme PE – AESH. Travailler en étroite collaboration au profit du projet de scolarisation de l'élève serait déjà une bonne chose ! Cela appelle avant tout un véritable accueil de l'AESH dans l'école, par tous les acteurs de la communauté éducative qu'elle rejoint. Cela passe aussi par une connaissance partagée des missions des uns et des autres, par une mise en commun des outils au service de cette collaboration : ceux que propose le ministère depuis 2019 sont une bonne base. Enfin, une reconnaissance officielle du travail spécifique de l'AESH auprès des élèves accompagnés, de ce « métier », faciliterait l'émergence d'un travail d'équipe.

2.

QUELLE RÉPARTITION DES RÔLES ?

L'enseignant garde la responsabilité du projet : le texte de 2017 relatif aux missions de l'AESH, qui reste d'actualité en 2020, rappelle que ce personnel « *n'est ni un préalable, ni une condition à la scolarisation de l'élève.* ». Cette réserve oriente la répartition des rôles au sein du binôme et limite la reconnaissance

professionnelle de l'AESH. Il n'empêche qu'un temps de travail commun est nécessaire pour définir les périmètres possibles d'intervention... de l'AESH, puisqu'elle est dans la classe pour venir en aide à l'enseignement. Il est, par exemple, intéressant et utile de discuter très tôt des questions de responsabilité et d'autorité au sein de la classe : une AESH peut-elle intervenir auprès d'un autre élève qui se met en danger dans la classe, ou dans le couloir, sans que l'enseignant ou l'enseignante ne le voie ? Reste à savoir sur quels temps formels ont lieu ces indispensables temps d'échanges.

3.

UNE FORMATION COMMUNE SERAIT-ELLE PERTINENTE ?

La question se pose-t-elle encore en 2020, quand environ 100 000 AESH travaillent dans nos écoles, collèges et lycées ? Si l'on veut réussir le pari de rendre l'école inclusive, il est urgent de mettre en place des formations conjointes. Elles doivent s'inscrire dans une proximité géographique et une continuité éducative ; la mise en œuvre des PIAL* peut être une opportunité. Les cadres de ces actions existent, des outils existent, des initiatives intéressantes sont prises, mais le déploiement d'actions de formation commune se heurte encore à des obstacles généralement qualifiés d'administratifs...

*Pôles inclusifs d'accompagnement localisés.

Au pas de deux avec la maîtresse

Être AESH, c'est savoir travailler avec un enfant en situation de handicap mais aussi avec un PE. À l'école Chaumont Lepage (Paris), Aïcha et Valérie forment un binôme qui fonctionne.

«Doucement, ne te précipite pas... Il faut enjamber le rocher maintenant», explique Aïcha Dembélé, AESH à l'école Chaumont Lepage dans le dix-neuvième arrondissement parisien, à Léna*, quatre ans. Aujourd'hui, c'est la séance de motricité pour la classe de PS/MS de Marie-Christine Leblond et l'enseignante peut bénéficier de l'aide d'Aïcha Dembélé puisque Louis*, l'enfant qu'elle suit habituellement, est absent aujourd'hui. Léna vient d'être reconnue élève en situation de handicap et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a notifié un accompagnement de 18 heures par semaine, mais pour l'heure personne n'est encore affecté. «Je suis une AESH mutualisée, cela veut dire que je peux être amenée à suivre plusieurs enfants», explique-t-elle. Lors de la séance de motricité, elle accompagne Léna par la main pour les exercices qui demandent de l'équilibre, elle reformule aussi la consigne en accompagnant le geste à la parole et l'aide à se reconcentrer. «J'essaie de rester en retrait la majorité du temps afin qu'elle apprenne à être autonome. Je suis plutôt là pour la sécuriser lorsqu'elle en a besoin et pour éviter qu'elle s'éparpille comme elle a tendance à le faire». Après la séance de motricité, passage aux toilettes. Là, Léna n'a pas besoin d'aide tout comme en récréation où elle joue autour des autres enfants, plutôt qu'avec. En classe, Aïcha a la

même posture qu'en motricité, elle reformule, montre un modèle, accompagne le geste de l'enfant, «mais jamais sur le travail que l'enfant va rendre! Je ne fais jamais à sa place sinon il ne va rien apprendre. Le but est qu'il fasse les choses seul, qu'il gagne en autonomie».

ROMPRE L'ISOLEMENT DE L'ENFANT

AESH depuis bientôt cinq ans, cela fait trois ans qu'Aïcha est affectée à l'école Chaumont Lepage. Elle connaît bien les enseignants avec qui elle a appris à travailler, surtout celle de Louis, l'enfant qu'elle suit depuis trois ans. Leur «collaboration» est réglée comme un pas de deux, chacune sait ce qu'elle a à faire. Valérie est la maîtresse, Aïcha est là pour accompagner Louis. L'une donne le tempo général pour tous les élèves, l'autre le traduit en langage audible pour le petit garçon.

Aïcha a eu la chance de bénéficier d'une formation de 60 heures, ce qui n'est pas le cas de toutes les AESH sur le territoire. «Avant d'arriver en France, j'étais secrétaire, je ne connaissais pas les enfants et avais encore moins travaillé avec eux». L'accompagnement du handicap, c'est une découverte. Son métier, elle l'aime. Tant par la richesse qu'il procure sur le plan humain, avec le lien particulier qu'elle entretient avec les enfants, que par le fait d'avoir sa place dans un collectif de travail.

Interrogée sur le sens de sa mission, elle répond : «Nous, AESH, sommes là pour rompre l'isolement de l'enfant en situation de handicap dans la classe, pour permettre qu'il soit avec ses camarades et que ceux-ci l'acceptent malgré son handicap. Les enseignants ne peuvent pas faire ça seuls, quand nous ne sommes pas là, ils souffrent».

*Prénoms modifiés.



ressources

COLLABORER DANS UNE ÉCOLE INCLUSIVE

C'est le titre du livre de Grégoire Cochetel. En décrivant des savoir-faire, des postures et des gestes professionnels et en proposant des pistes pratiques, il vise à éclairer le trio AESH, enseignant et élève. Il donne aussi à comprendre comment les AESH participent à l'autonomie des élèves. À retrouver dans les CDDP et centres Canopé.

GUIDE PRATIQUE DU SNUIPP-FSU

Destiné aux personnels non-enseignants présents dans les écoles, CUI, AED et AESH, ce guide fait le point sur les différents contrats, les conditions de recrutement, les missions ou encore les différents droits de ces salariés.es de l'Education nationale. À consulter sur SNUIPP.FR

CAP-ÉCOLE -INCLUSIVE

À destination des enseignant.es comme des personnels accompagnants, cette plateforme numérique offre des outils d'observation et des propositions d'adaptation pour répondre aux besoins particuliers des élèves. Elle référence aussi des présentations des différents troubles.

RESEAU-CANOPE.FR/CAP-ÉCOLE-INCLUSIVE

INTERVIEW

“À la rencontre de l'élève”

QUEL EST LE RÔLE DES AESH?

CHRISTINE PHILIP : Les AESH jouent un rôle important dans l'inclusion scolaire mais sont trop souvent conçus comme une compensation. C'est-à-dire une aide qu'on apporte aux élèves qui sont loin de la norme, pour les aider à rejoindre cette norme. C'est ce qui a conduit à la multiplication des AESH individuelles. Or, l'inclusion nécessite une transformation de cette approche de notre système scolaire. Il s'agit d'accueillir toutes les différences et cela questionne forcément le rapport à la norme si l'on veut tendre vers une pratique d'accompagnement prenant en compte la diversité. Si certains élèves doivent pouvoir continuer de bénéficier d'un accompagnement individualisé, ce n'est pas forcément le cas de tous. Le risque parfois de créer une forme de dépendance est bien réel et il faut aussi permettre à l'élève de se retrouver seul dans la classe.

QUE RECOUVRE LA NOTION D'ACCOMPAGNEMENT?

C.P. : Cette notion d'accompagnement est très importante. C'est une bonne chose que le sigle ait changé pour passer «d'auxiliaire» à «accompagnant». Il s'agit d'aller à la rencontre de l'élève et de l'accompagner dans ses apprentissages, de comprendre ses besoins. Le mot «accompagnement» est en train de se substituer à celui de «prise en charge». L'idée est de passer de la position surplombante de l'expert à une fonction où l'on se place aux côtés de l'élève, où l'on partage avec lui, où l'on avance avec lui. Non pas pour dicter à l'élève ce qu'il doit faire mais pour mettre ses propres compétences au service de l'élève. Ainsi l'enseignant et l'accompagnant, en se mettant aux côtés de l'élève, vont tenter de comprendre son fonctionnement pour justement s'adapter. Une pédagogie différenciée qui suppose une approche de l'élève dans sa singularité pour essayer de le comprendre et de voir où sont ses difficultés.

COMMENT BIEN COMMENCER?

C.P. : Avant l'arrivée dans la classe, il est important qu'il y ait un temps de dialogue avec l'enseignant et l'équipe. Le premier moment de rencontre avec l'enfant est très important pour la suite et il faut que l'AESH puisse s'y préparer. Il faut aussi prévoir une rencontre avec la famille qui a des choses à apporter. Dans le champ de l'autisme, on dit qu'elles sont expertes de leur enfant. Elles peuvent apporter sur ce qu'il faut faire, ne pas faire, ce qui plaît à l'enfant. Enfin, si l'enseignant reste responsable de son élève, le processus de l'inclusion nécessite concertation et travail en équipe. L'AESH doit avoir toute sa place et ne pas être cantonnée à un rôle d'exécution. Elle ou il observe aussi les évolutions de l'enfant et c'est une occasion pour les AESH d'avoir une reconnaissance de leur statut et de leur fonction.

“Si l'enseignant reste responsable de son élève, le processus de l'inclusion nécessite concertation et travail en équipe. L'AESH doit avoir toute sa place et ne pas être cantonnée à un rôle d'exécution.”

COMMENT ÊTRE À LA BONNE DISTANCE?

C.P. : C'est une des grandes difficultés de la fonction. Les AESH doivent effectuer un pas de côté par rapport aux enseignants, à l'enfant mais aussi aux autres enfants. Certains enfants rejettent l'AESH, car elle les éloigne du groupe, voire de l'enseignant. Se mettre en retrait ne veut pas dire se désintéres-



BIO
Christine Philip,

maîtresse de conférences honoraire en sciences de l'éducation et responsable de formation à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et des enseignements adaptés (INSHEA).

ser mais être dans une présence active d'observation. L'enfant peut avoir besoin de l'AESH dans ses relations aux autres mais en même temps elles ne peuvent se développer si elle est trop souvent aux côtés de l'élève. Cette distanciation choisie est fondamentale. On ne peut pas autonomiser un enfant si on ne le laisse jamais en situation d'autonomie.

QUE D'EXIGENCES! TOUT CELA IMPLIQUE UNE FORMATION À LA HAUTEUR...

C.P. : Actuellement, quand il y a une formation, on mise beaucoup sur la connaissance des handicaps et du système scolaire mais on oublie trop souvent la question de l'accompagnement. Cette posture n'est pas du tout naturelle et implique qu'on n'est pas là pour dicter à l'élève ce qu'il doit faire, ni faire à sa place mais surtout essayer de le comprendre. Or, l'empathie suppose de se mettre à la place de

l'autre en étant au clair sur le fait que l'autre n'est pas moi. Et ce n'est pas facile de comprendre comment un enfant autiste, par exemple, voit le monde. C'est un effort de décentration important pour comprendre ce que l'enfant éprouve. Cette capacité à s'impliquer pour aider l'autre et en même temps savoir se retirer pour viser l'autonomie de l'élève est complexe, mais encore faut-il en parler.

MÉTIER & PRATIQUES

Gratuit pour les familles et déjà
choisi par 20 000 de vos collègues !
**LE CARTABLE NUMÉRIQUE
POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE**



EDUCARTABLE
portail familles

Cahier de textes
Carnet de liaison
Cahier de vie
Dossier scolaire



Web ou mobile
Conforme RGPD
Simple d'utilisation
12 €/an par classe

PAGE **22**
Numérique et
apprentissage
scolaires

PAGE **26**
Harcèlement :
le projet
« couleur
Rucklin »

PAGE **28**
Jessica,
14 ans déjà !

NUMÉRIQUE ET @PPRENTISSAGES SCOLAIRES



DÉCRYPTAGE

En quoi le numérique peut-il bénéficier aux apprentissages scolaires? C'est une question récurrente à laquelle une recherche récente menée par le CNESCO* vient apporter quelques réponses.

«La période de confinement a obligé à travailler différemment et a changé les manières d'apprendre. Nous avons réussi le défi de l'enseignement à distance». Ces belles paroles prononcées par le ministre de l'Éducation nationale à l'occasion de l'ouverture des États généraux du

numérique en novembre n'ont pas fini d'être raillées à la pause-café des cours de récréation tant elles sont éloignées des réalités lorsque l'école s'est trouvée brutalement mise à distance. Mais elle vient surtout renforcer une sorte d'image d'Épinal, celle d'un outil numérique qui aurait des accents magiques en termes d'apprentissages scolaires. Manque de bol ou fait exprès, un rapport du CNESCO, dorénavant rattaché au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et paru au mois d'octobre vient largement modérer cet enthousiasme d'un outil forcément bénéfique pour les élèves. Deux années de recherche, conduites en collaboration avec une douzaine de chercheurs multidisciplinaires, ont donné lieu à la publication de neuf contributions scientifiques et d'un rapport d'étude du CNESCO, dirigé par le chercheur et psychologue André Tricot. La recherche démarrée bien avant la période sous

Covid s'est attachée à observer les usages réels que font les enseignants et enseignantes des outils numériques et a également cherché à évaluer «la valeur ajoutée réelle pour les apprentissages scolaires».

DES RÉSULTATS CONTRASTÉS

À cette question, la littérature de recherche semble plutôt répondre par un «ça dépend». Le numérique remplit «plus aisément certaines fonctions pédagogiques pour présenter ou rechercher de l'information, produire un texte ou encore évaluer les élèves», notent les auteurs. Mais ils constatent également qu'il a plutôt «des effets négatifs en matière d'apprentissage de la lecture ou encore pour des activités de compréhension, la découverte de notions abstraites ou encore le développement de la coopération». Les chercheurs observent également «qu'une grande majorité des

enseignants pensent encore que le numérique améliore la motivation des élèves, alors même que les résultats de la recherche sont justement très décevants sur ce point». Aussi le rapport conclut que «le numérique offre un ensemble d'outils mais pas LA solution qui déterminerait à elle seule les résultats d'un enseignement». «C'est avant tout, rapportent les chercheurs à la lumière de leurs observations, le scénario pédagogique qui importe. C'est-à-dire l'insertion pertinente de

l'usage d'un outil numérique au bon moment, pour une durée appropriée dans une stratégie d'enseignement pour des élèves donnés et dans un objectif précis». Enfin, si certains de ces outils peuvent «constituer des appuis efficaces en termes de diagnostic, d'entraînement ou de feedback, ils ne peuvent le provoquer seuls comme l'a montré l'enseignement à distance pendant la période de confinement», constatent les auteurs. LAURENT BERNARDI

*CNESCO : Centre national d'étude des systèmes scolaires.



PATRICK RAYOU

Professeur des universités émérite, université Paris-VIII.

LE CONFINEMENT FUT UN GRAND BAIN DU NUMÉRIQUE POUR LES ENSEIGNANTS ET LES FAMILLES. QUELLE ANALYSE EN FAITES-VOUS?

«La période a révélé des différences spectaculaires dans les équipements. Quand on n'a qu'un seul ordinateur dans la famille, voire uniquement un téléphone pour pouvoir lire et renvoyer des devoirs, ce n'est pas une situation propice. Et puis être natif du numérique ne prédispose pas nécessairement les élèves à une utilisation scolaire de ces outils, mais suppose une autonomie requise, notamment dans les attendus scolaires. La distance exceptionnelle du confinement a plutôt révélé des distances ordinaires qui existent dans les apprentissages en particulier pour les élèves des milieux populaires. Du côté des enseignants, il a fallu du jour au lendemain tenter de rendre ce numérique

pédagogiquement efficace et ils se sont vite rendu compte que l'étagage possible en classe était là à réinventer sous bien d'autres formes. Enseigner avec le numérique cela s'apprend et ce chantier reste complètement ouvert.

L'ÉCOLE À DISTANCE A-T-ELLE PERMIS DE COUVRIR TOUS LES DOMAINES D'APPRENTISSAGE?

De fait, des disciplines qu'on n'attendait pas comme l'EPS ou l'éducation musicale ont eu un boulevard et cela a permis à bien des familles de les découvrir. Les ressources en ligne sont nombreuses, mais les enseignants se sont aussi sentis obligés d'assurer, de donner beaucoup, parfois trop, voire de recentrer sur des «fondamentaux» par gage de sérieux envers les familles. Mais c'est finalement beaucoup sur la capacité à se mettre au travail et d'y rester, de continuer d'avoir un cadre scolaire que l'attention des enseignants et des familles s'est assez vite recentrée. Recréer un cadre scolaire garant de l'autonomie a été une obligation et les enseignants se sont parfois autorisés à intervenir dans la sphère privée, par

téléphone, pour prendre des nouvelles et tenter de maintenir l'attention sur les activités scolaires. Des rapports qui ont été loués par les familles.

L'ÉCOLE D'APRÈS SERA-T-ELLE NUMÉRIQUE?

Évidemment non. Que le numérique soit de plus en plus utilisé, bien sûr, mais cela ne remplacera jamais l'école. Avec une école numérique à distance, les parents passent de la périphérie au centre sur les questions scolaires et l'expérience qu'ils ont vécue ne les incite pas à pérenniser la situation dans la plupart des cas. Par contre, le numérique peut faciliter l'ouverture de la classe. Avec un clavier, n'importe quel gamin accède à la connaissance du monde et le rôle de l'école reste de transformer les objets du monde en objets scolaires. Car le mode d'emploi n'est pas dans l'outil. Le savoir n'est pas seulement là et transparent, il demande décryptage. Aussi le numérique interroge l'école qui doit redéfinir et consolider son rôle de mise à disposition des savoirs. PROPOS RECUEILLIS PAR L.B

38

% des enseignantes et des enseignants seulement utilisent le numérique pour faire s'entraîner les élèves, notamment sur des exercices. (CNESCO 2019)

14,5

% des PE seulement déclarent laisser fréquemment ou toujours les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux de classe. Ils sont 38% en Belgique et 58% au Danemark. (source OCDE-2018)

71,85

% des enseignantes et des enseignants considèrent que le numérique a transformé leur métier selon l'enquête de la FSU publiée mi-octobre.

LA MAÎTRISE DU CLAVIER donne un avantage certains à ceux qui la possèdent lors des situations d'apprentissage sur support numérique. À l'inverse, un usage laborieux fait perdre de vue les objectifs d'apprentissage visés.



PAROLE DE PROFESSIONNELS

Alors que les États généraux du numérique ont essentiellement consisté à réunir entre eux des spécialistes de la question, la FSU a souhaité donner la parole au terrain. 88% des personnes qui ont répondu à l'enquête estiment que «le numérique fait partie de leur quotidien professionnel», mais plus de 47% d'entre elles précisent que ces outils ne répondent pas à leurs besoins, notamment sur le plan administratif. Un résultat qui en dit long sur l'inadéquation avec les besoins du terrain. À la question posée, «considérez-vous que le numérique facilite les échanges et la communication?», 69% des PE répondent positivement pour ce qui concerne les relations d'équipe, 61% pour les communications avec la hiérarchie, mais seulement 55% le jugent facilitateur dans la communication aux familles ou encore 30% d'entre eux pour les relations aux élèves. Plus de 52% des PE interrogés utilisent leur équipement numérique personnel pour le travail, y compris sur le lieu de travail et près de 88% des répondants déclarent utiliser chez eux leur équipement pour le travail. Des réponses qui viennent étayer la forte porosité observée entre les sphères du privé et du travail avec le développement du numérique. L'enquête complète à retrouver sur FSU.FR

COURTS

{SCIENCES} DES OUTILS POUR SE FORMER

« Préparer sa classe derrière son écran de manière concrète et en interaction avec les autres », c'est ce que propose la main à la pâte sur sa plateforme de formation en ligne l@map. Des formations courtes pour enseigner les sciences de manière attractive en privilégiant l'expérimentation, la formation au raisonnement et l'éveil de l'esprit critique. Tutoriels, forum d'entraide, vidéos de classe, interviews, documents pédagogiques et scientifiques sont à retrouver sur ELEARNING-LAMAP.ORG.

ENSEIGNEMENT DE L'ESCLAVAGE : DES PROGRÈS À FAIRE

Une note de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, publiée en octobre dernier, sur la place de l'enseignement de l'esclavage dans les programmes et manuels scolaires, de l'école élémentaire au lycée, fait état de manques et d'une Histoire différente selon les filières et les territoires. Si des progrès ont été réalisés depuis le vote de la loi Taubira en 2001, cette note préconise l'accès de tous les élèves aux mêmes connaissances, l'adoption d'une terminologie plus précise ou encore des analyses de pratiques de classe. À retrouver dans son intégralité sur MEMOIRE-ESCLAVAGE.ORG.

50%

DES FAMILLES ONT PARTICIPÉ AUX ÉLECTIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES CETTE ANNÉE DANS LE 1ER DEGRÉ. Une hausse de 2 points depuis l'an dernier et de 4 points depuis 2017. La très grande majorité des parents (81%) ont voté pour des listes non constituées en association. La FCPE obtient 11% des voix et la PEEP, 2%.

// SCIENCE ET TECHNOLOGIE : UN APPRENTISSAGE TROP FAIBLE

Un rapport de l'Académie des sciences et de l'Académie des technologies alerte sur la faible place donnée à l'apprentissage de la science et de la technologie à l'école primaire. Seuls 20% des professeurs des écoles indiquent traiter l'intégralité des programmes. Le rapport pointe un enseignement trop cloisonné, sans cohérence ni interactions avec les autres disciplines. La place donnée au « Lire, écrire, compter » par le ministère de l'Éducation nationale ainsi que la faiblesse de la formation initiale et continue des PE sont les deux raisons principalement invoquées pour expliquer ce constat. Les deux Académies appellent à une révision en profondeur de la formation initiale et continue des enseignants. Rapport à retrouver dans son intégralité sur le site de l'Académie des sciences.

RÉMI BRISSIAUD, UN CHERCHEUR QUI A BEAUCOUP COMPTÉ

« Un et un pour faire deux, et encore un, pour faire trois ». Qui a assisté à une conférence menée par Rémi Brissiaud se souviendra longtemps de ce conseil précieux pour sortir du comptage-numérotage. Et pour les élèves qui ont connu les problèmes de Picbille, il restera l'image de ce petit personnage muni d'un diable pour aller faire son marché, ou encore de ces petites boîtes orange permettant de dénombrer des quantités. Picbille et les Noums sont orphelins, mais nul doute que Rémi aura transmis sa passion contagieuse pour la didactique des mathématiques.



© offert par bout de gomme

LISA MARX
Chargée d'étude et de recherche à l'Institut français de l'éducation et docteur en sciences sociales.

1. POURQUOI ENSEIGNER L'ART ET LA CULTURE À L'ÉCOLE ?

Pour certains, enseigner l'art et la culture permet d'éduquer par l'expérience, d'ouvrir l'imaginaire des enfants. Pour d'autres, c'est un moyen d'atteindre des objectifs sociaux comme d'accroître la capacité créatrice de la société. Pour d'autres encore, c'est un levier pour lutter contre les inégalités. Les élèves peuvent utiliser ce qu'ils ont appris et le transposer dans d'autres disciplines scolaires. Mais cette transposition n'est pas automatique, l'enseignant va devoir expliciter les liens afin que tous les élèves puissent en bénéficier. Sans quoi, seuls les élèves en connivence avec la culture sauront en tirer profit.

2. L'EAC PEUT-ELLE AIDER LES ENFANTS EN DIFFICULTÉ SCOLAIRE ?

Dans les systèmes scolaires en général est présente l'idée que les dispositifs artistiques aident à raccrocher les élèves en difficulté. Ils instaurent une autre manière d'enseigner, sont utilisés pour réhabiliter les élèves au travail scolaire ou pour transmettre certains savoirs

permettant de réinvestir le métier d'élève. Les approches thématiques lors de sorties, par exemple, permettent la motivation, de faire du lien entre ce qui a été vécu et d'autres contenus scolaires. Là encore, pour que cette « pédagogie du détour » puisse fonctionner, le rôle de l'enseignant demeure essentiel pour expliciter les enjeux, les attendus mais aussi pour créer de la continuité, de la cohésion.

3. L'EAC N'EST-ELLE PAS COMPROMISE EN CETTE PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE ?

De manière générale, l'enseignement est compliqué avec la situation sanitaire qui évolue de jour en jour, de semaine en semaine. Mener des projets ou des partenariats est devenu plus difficile du fait du manque de visibilité. Le triptyque de l'EAC « rencontre, connaissances et pratique » est bousculé. La rencontre avec les artistes et les œuvres est rendue difficile, voire supprimée, or c'est souvent un point de départ à l'EAC. Les enseignants ne doivent pas se mettre la pression, ni se culpabiliser mais faire ce qui est possible. Par exemple, travailler en lien avec des collections consultables à distance ou utiliser les nombreuses ressources pédagogiques des musées et institutions en accès libre. Enfin, les institutions culturelles rouvrent bientôt et les équipes de médiation ont sûrement réfléchi à comment accueillir les publics ou aller à leur rencontre. PROPOS RECUEILLIS PAR NELLY RIZZO

20 ANS

DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME, c'est la thématique du prochain festival de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) les 8, 9 et 10 décembre, en ligne. Inscriptions sur ANLCI.GOUV.FR

« C'EST LES RÊVES QUI FONT GRANDIR LES ENFANTS »



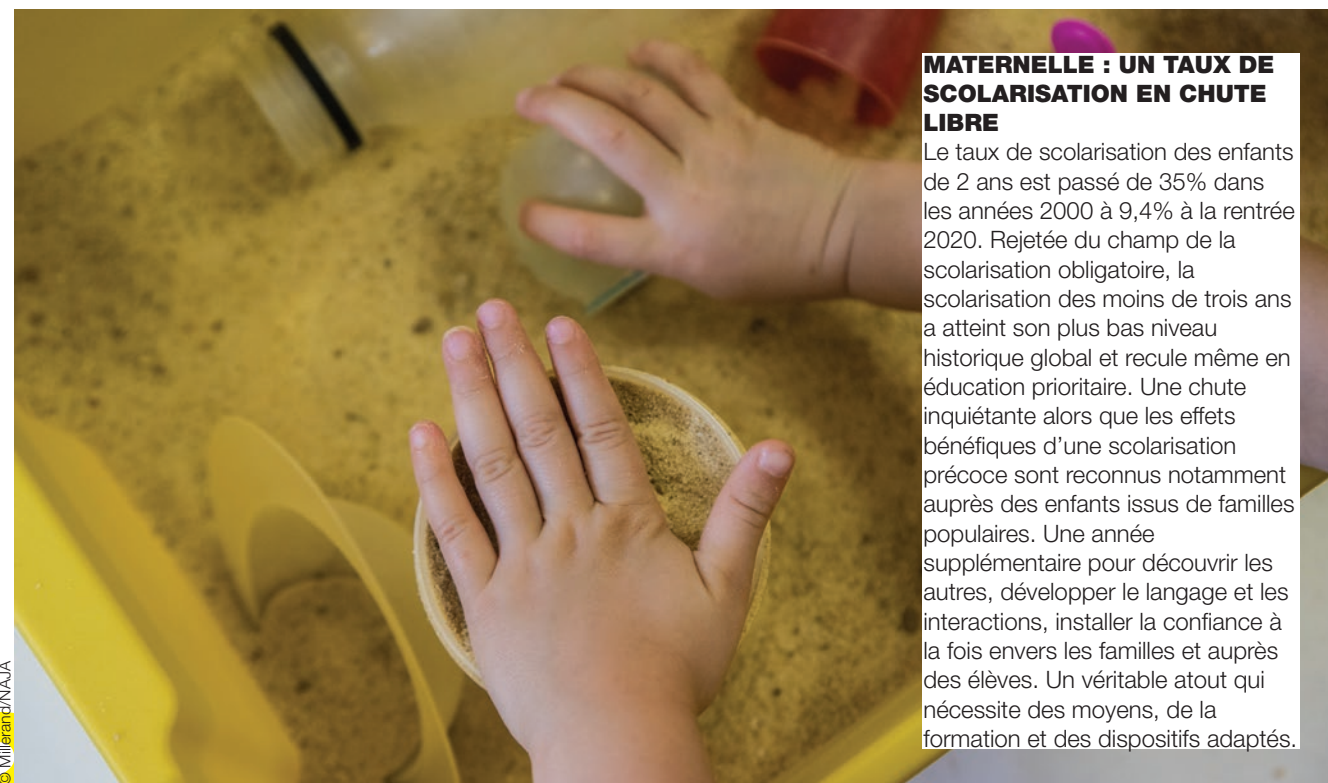
chantaient Anne Sylvestre qui s'est éteinte ce 30 novembre. Connue particulièrement pour ses tendres et malicieuses « Fabulettes » qui ont accompagné des générations d'enfants et d'enseignants et lui ont offert une reconnaissance dans les écoles, elle était aussi une chanteuse féministe et révoltée qui aimait les mots. Une voix chaleureuse à réécouter ou redécouvrir. **LES FABULETTES** EPM 18 volumes de 1998 à 2009, **60 ANS DE CHANSONS ! DÉJÀ ?** EPM 2017

LAÏCITÉ, COMMENT EN PARLER ?

Parce qu'après chaque attentat, les parents se sentent démunis, parce qu'il n'est pas facile de trouver les mots justes et adaptés à la situation, de rassurer et d'expliquer clairement les principes de laïcité et de liberté d'expression, la FCPE propose un Padlet laïcité. Une compilation de ressources disponibles en ligne (textes institutionnels, mots à hauteur d'enfants, point de vue d'experts, vidéos, livres, quiz...) pour entamer les discussions et échanger en famille. À retrouver **SUR LE SITE DE LA FCPE.**

+ COVID-19 : LIVRE BLANC DE L'ASL +

L'Autonome de solidarité laïque (ASL) a analysé l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement de l'école et des familles. Quatre thématiques émergent : relations parents/enseignants, usages du numérique, questionnements sur les droits des personnels et école « hors les murs ». L'ASL propose la création d'un livret sur la coéducation, une aide juridique et la mise en place d'actions de formation sur le numérique. À consulter en ligne sur AUTONOME-SOLIDARITE.FR.

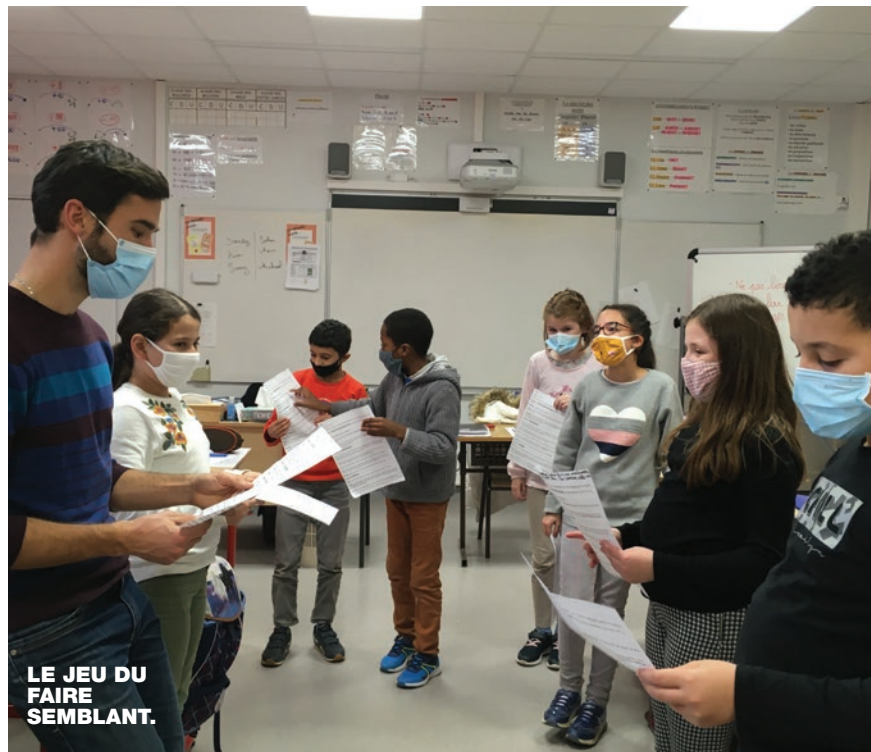


MATERNELLE : UN TAUX DE SCOLARISATION EN CHUTE LIBRE

Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est passé de 35% dans les années 2000 à 9,4% à la rentrée 2020. Rejetée du champ de la scolarisation obligatoire, la scolarisation des moins de trois ans a atteint son plus bas niveau historique global et recule même en éducation prioritaire. Une chute inquiétante alors que les effets bénéfiques d'une scolarisation précoce sont reconnus notamment auprès des enfants issus de familles populaires. Une année supplémentaire pour découvrir les autres, développer le langage et les interactions, installer la confiance à la fois envers les familles et auprès des élèves. Un véritable atout qui nécessite des moyens, de la formation et des dispositifs adaptés.

© Millefanti/NAJIA

HARCÈLEMENT : LE PROJET « COULEUR RUCKLIN »



LE JEU DU FAIRE SEMBLANT.

À l'école René Rucklin de Belfort, les séances autour du harcèlement scolaire concernent toutes les classes en ce début d'année.

«Quelle est la situation de harcèlement qui est décrite dans cette saynète ?», interroge Anne-Lise Roussey, la coordonnatrice du réseau Rep auquel appartient l'école René Rucklin de Belfort (Territoire de Belfort). Quelques mots de discussion avec la classe de CM1 et CM2 pour se remettre l'histoire en tête avant de passer à la mise en voix. Il est question de Léa qui va harceler Samia. Samia ressent de la tristesse mais elle

n'ose rien dire. «Pourquoi est-ce du harcèlement ?», poursuit l'enseignante. «Léa le fait tout le temps. Mais Samia s'en sort avec Gary et la maîtresse», répond Anis. «La maîtresse va lui donner un bon conseil», complète Thara. Une situation de harcèlement, une histoire vraie tirée du livre d'Emmanuelle Piquet, *Le harcèlement scolaire*, car «les mots peuvent blesser aussi fort que des couteaux», explique Anne-Lise. Ludovic Rihn le maître et la coordonnatrice précisent quelques éléments de travail aux élèves. Trois groupes de travail, distribution des rôles... en scène, comme une mise à distance.

AVEC LES PARENTS

C'est un projet qui fédère, un cadre bienveillant que propose Sylvain Obholtz à l'équipe, mais aussi aux parents et aux élèves, quand il prend la direction de

l'école en septembre 2013. «*La couleur Rucklin*» est un projet global pour reconstruire l'école et répondre à une problématique de climat scolaire dégradé avec un pilotage plus collectif», explique Géraldine Tapie, enseignante en CP dédoublé. «C'est aussi l'accueil de la parole des enfants et des parents». S'ensuivent un stage d'école par l'OCCE, des stages sur la communication non violente et une harmonisation des pratiques. Dans cette école de la cité Les Résidences, les «messages clairs» sont mis en place dès le CP. Ils permettent, quand le conflit n'est pas trop grave, que les élèves se rencontrent, verbalisent leurs émotions et réfléchissent ensemble à une réparation. «Depuis 2012, nous avons mis en place des débats philosophiques dans l'école», indique Charlotte Thariat. «On a préparé des séquences, des progressions pour tous les niveaux». Après «A-t-on le droit de tout dire ?», cette après-midi, ce sera «C'est quoi le respect ?» dans sa classe de CE2-CM2. «Nous avons des cohortes assez difficiles et l'idée a germé de faire venir les parents le plus souvent possible dans l'école», relate Noémie Richard, une autre enseignante de l'école. Lors des défis mathématiques ou français, mais aussi en récréation ou sur des temps de classes ouvertes, pour observer une séance et en parler. Des «discut-café» sur le harcèlement sont organisés pour recueillir l'avis des parents mais leur permettre aussi de faire la part des choses.

PROJET CLÉ EN MAIN

Anne-Lise Roussey et Laurine Petrequin pilotent le projet harcèlement 2020 pour les deux écoles élémentaires du réseau. Conseillées par Cathy Weber, la psychologue, elles ont conçu un projet clé en main par niveau. «L'action harcèlement est un des volets du projet

«*La couleur Rucklin*», commence-t-elle. «Le projet, renouvelé dans ses actions, a été validé en conseil des maîtres», ajoute Anne-Lise. Toute l'école participe à la journée de lutte contre le harcèlement. Après, nous travaillons avec les volontaires». Pendant toute la semaine, par niveau, les élèves sont venus coller sur une grande silhouette dans la cour, leur mot en réponse à la question «Et si je te dis harcèlement, à quoi tu penses ?». Cette première étape de réflexion sera suivie dans les semaines suivantes de propositions de travail. Sur le vocabulaire du harcèlement, des émotions à l'aide d'une petite vidéo «Le cartable harcelé» et avec production d'affiches pour le cycle 2. Identification de situations de harcèlement, travail autour d'une saynète pour une lecture interprétée ou jouée, pour le cycle 3.

«LES MOTS PEUVENT BLESSEZ AUSSI FORT QUE DES COUTEAUX»

harcelés puissent s'affirmer face à leur harceleur», analyse Anne-Lise. «Les harcèlements dans l'école se limitent souvent à un problème de goûter ou de rejet d'un élève. Nous n'avons pas observé de «décrochage scolaire» lié au harcèlement comme parfois en collège. Mais nous essayons de faire vivre l'action tout au long de l'année, d'actualiser les situations». La carte mentale du

harcèlement synthétise en trois pôles _ victime, harceleur, témoins _ ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Pour Boban Ristovski, l'actuel directeur en charge d'une classe à mi-temps, la poursuite du projet se traduit par la mise en place de médiateurs capables de gérer les conflits simples entre élèves. Ils sont formés par l'OCCE à prendre la parole, à évaluer la gravité des conflits. Une implication profitable à tous les élèves, et particulièrement aux plus en difficulté. Des projets à adapter aux élèves, à remobiliser constamment car le climat scolaire n'est jamais définitivement acquis. VIRGINIE SOLUNTO

©Mira/NAJA

CAROLINE VETCHEFF, IA-IPR
Établissements et vie scolaire.
Experte nationale Canopé sur le climat scolaire.

“ C'EST QUOI LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE ? ”

Il a été défini par un ensemble de recherches comme des micro-violences répétées, dont la plus quotidienne est la violence entre pairs. Pendant longtemps, on a considéré les violences paroxystiques, mais cette répétition, difficile à percevoir car à hauteur d'enfants, est une révolution dans la prise en compte des violences.

OÙ EN EST-ON ?

Depuis 2011, des campagnes nationales de sensibilisation ont lieu tous les ans pour que tous prennent conscience du phénomène. Ont suivi la mise en place de toute la procédure de signalement et de traitement de situation, l'inscription de la notion de harcèlement dans le code de l'éducation, mais aussi comme indicateur dans les dialogues de gestion des académies. Un numéro vert a été créé, ainsi que des référents harcèlement et des formations mises en place. Le prix «NON au harcèlement» a quant à lui pour objectif d'impliquer les témoins qui représentent 90% des jeunes. Lors de la première enquête nationale de 2011, globalement 10%

d'enfants se disaient harcelés, ils sont 7% dans la dernière.

COMMENT L'ÉVITER ?

Après les enquêtes locales effectuées par les établissements, la difficulté est de construire un plan d'action cohérent qui permette d'agir sur le climat scolaire et d'accompagner les victimes, les harceleurs et les équipes. Le harcèlement se nourrit toujours d'un prétexte et les académies ont investi dans la médiation et dans un programme de prévention systémique qui s'appuie sur la coopération entre élèves, entre adultes, sur les attendus du vivre-ensemble et la co-éducation avec les familles. L'objectif est bien de lutter contre toutes les formes de violence ou de discrimination. PROPOS RECUEILLIS PAR V.S.

3335 «référents académiques harcèlement» sont déployés sur le territoire selon le MEN (2019)

0 800 200 000 numéro vert «net écoute» pour les cas de cyber-harcèlement.

3020 Numéro vert gratuit disponible de 9h à 18h du lundi au vendredi.

1 SUR 10 c'est le nombre d'élèves scolarisés en CE2, CM1 et CM2 victimes de harcèlement scolaire en France. Parmi eux, 3% souffrent d'un harcèlement jugé «sévère».

700000 c'est le nombre d'élèves en France qui seraient victimes de harcèlement scolaire, dont 12% en primaire (UNICEF 2019)

en bref

DES OUTILS

Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU a ouvert les pages de ses publications et les portes de son Université d'automne au thème de la lutte contre le harcèlement scolaire. Pour outiller les enseignants et enseignantes, des interviews de chercheurs et chercheuses mais aussi des références de films, vidéos, livres...

SNUIPP.FR

CANOPE

Le Réseau Canopé s'associe à la campagne de sensibilisation contre le harcèlement scolaire à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale et aux différentes actions de lutte contre le harcèlement scolaire. Il propose ainsi des outils pour sensibiliser les plus jeunes, prévenir et agir en classe ou à la maison.

RESEAU-CANOPE.FR

PROBLÉMATIQUES MÉLÉES

Le portail de l'Éducation prioritaire de l'académie de Strasbourg a une page dédiée aux problématiques de bien-être à l'école, de climat scolaire, de violence et de harcèlement. Des textes officiels, des guides, des conférences et des liens vers des ressources pédagogiques.

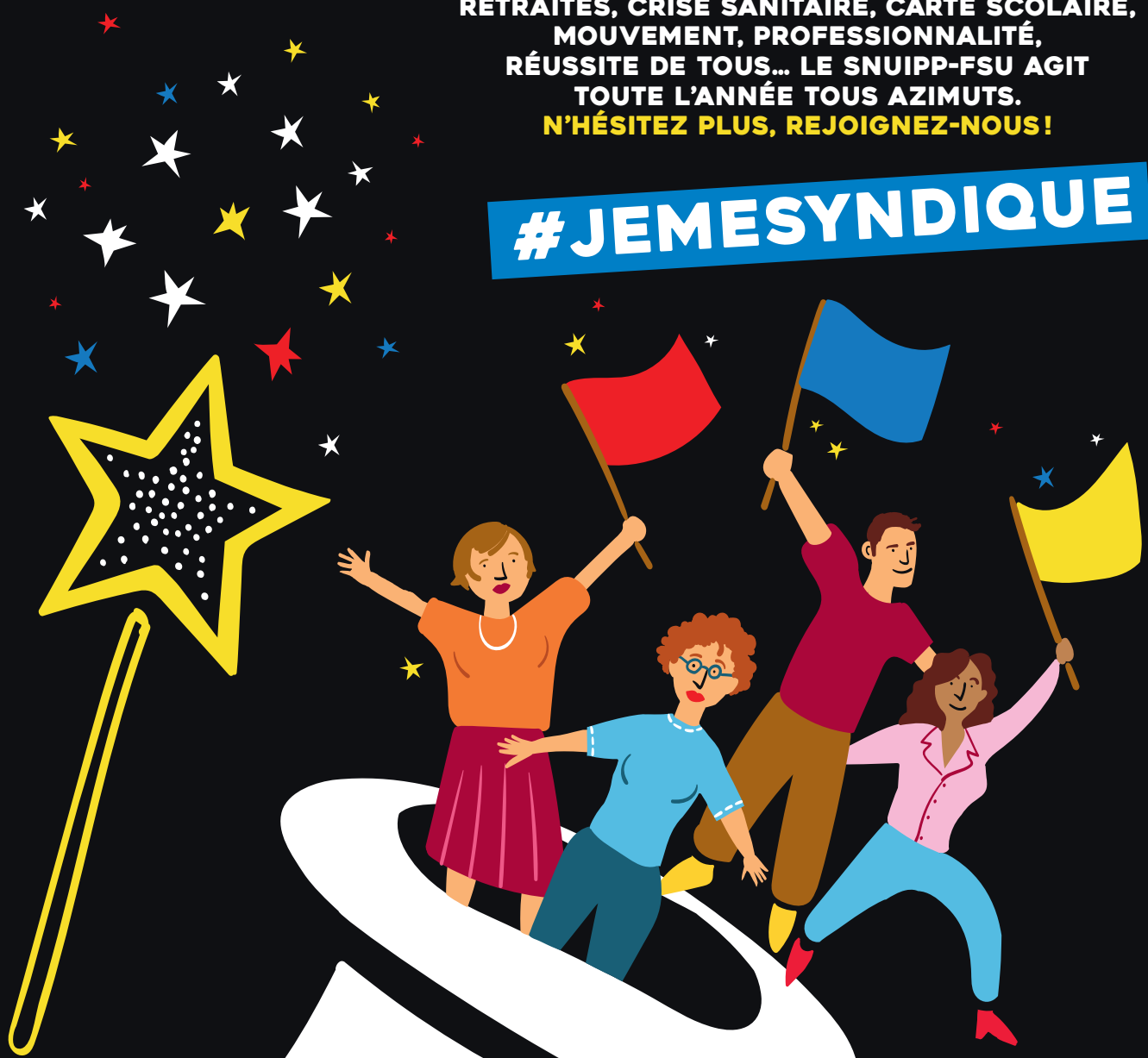
CPD67.SITE.FR

LUMNI

Lumni met à disposition ses différents contenus sur le harcèlement à l'école : dossiers, vidéos et plateforme de témoignages... afin de sensibiliser le jeune public, d'aider les parents et enseignants à mieux comprendre ce phénomène si difficile à identifier. **LUMNI.FR**

RETRAITES, CRISE SANITAIRE, CARTE SCOLAIRE,
MOUVEMENT, PROFESSIONNALITÉ,
RÉUSSITE DE TOUS... LE SNUIPP-FSU AGIT
TOUTE L'ANNÉE TOUS AZIMUTS.
N'HÉSITEZ PLUS, REJOIGNEZ-NOUS!

#JEMESYNDIQUE



PAS DE MAGIE MAIS
UNE EXPERTISE MILITANTE
POUR VOUS AIDER

ADHERER.SNUIPP.FR


DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

QUESTIONS & RÉPONSES

Q: MON CONGÉ PARENTAL SE TERMINE ET J'ENVISAGE DE PRENDRE UNE DISPONIBILITÉ POUR ÉLEVER MON ENFANT. EST-CE QUE SA DURÉE SERA PRISE EN COMPTE POUR MON AVANCEMENT?

R: Oui, à la reprise, la durée de la disponibilité sera prise en compte pour l'avancement dans la limite de 5 ans. Ce dispositif existe aussi pour le congé parental mais ces droits ne sont cumulatifs que dans la limite de 5 ans. Ainsi, un congé parental de 2 ans, suivi de 4 ans de disponibilité pour élever un enfant, permettra une prise en compte de 5 ans pour l'avancement. Qu'il s'agisse du congé parental, de la disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans ou de leur cumul, la conservation du droit à avancement d'une durée maximale de 5 ans se décompte sur l'ensemble de la carrière.

Q: J'AIMERAIS DEVENIR PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, COMMENT FAIRE ?

R: Il est possible de demander un détachement dans le corps des certifiés du second degré. La procédure commence en décembre et les dates pour constituer le dossier varient selon les DSDEN. Une licence dans la

matière enseignée est requise. Pour candidater, un dossier motivé, dont le contenu est défini par une note de service départementale doit être envoyé au rectorat par voie hiérarchique. Recteur et DASEN émettront un avis. Si l'avis est favorable, le dossier sera étudié par les services de la Direction générale des ressources humaines, qui rendra sa décision le 15 juin au plus tard. À l'issue de la première année de détachement après l'accord des corps d'inspection, il faudra choisir entre réintégrer le corps des PE ou intégrer le corps des certifiés. Pour toute démarche, contacter le SNUipp-FSU et le SNES-FSU de votre département.

KISA@TOU
Le mémento administratif du SNUipp-FSU

UNE QUESTION à laquelle vous n'avez pas la réponse? KISA@TOU vous oriente.

À retrouver sur snuipp.fr



Décryptage

MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ: ET MAINTENANT ?

À compter du 9 décembre 2020, les personnels ayant participé au mouvement interdépartemental doivent recevoir dans leur boîte aux lettres I-PROF la confirmation de leur candidature. Ils auront jusqu'au 16 décembre 2020 (le cachet de la Poste faisant foi) pour renvoyer aux services de la DSDEN cette confirmation signée et accompagnée des pièces justificatives. Attention : toute confirmation non retournée dans ces délais annule irrémédiablement la participation au mouvement interdépartemental.

Les barèmes initiaux seront affichés dans SIAM à compter du mercredi 20 janvier 2021. Chaque participant et participante aura jusqu'au 3 février 2021 pour en prendre connaissance et si

nécessaire demander la correction de son barème. Il s'agit d'une démarche individuelle, mais il est fortement conseillé de demander l'aide des représentants départementaux du SNUipp-FSU. Lundi 8 février 2021, les barèmes définitifs seront affichés dans SIAM, et ne seront plus susceptibles d'appel.

Attention, toute confirmation non retournée dans les délais annule irrémédiablement la participation au mouvement interdépartemental.

Deux autres dates importantes figurent dans le calendrier de la note de service mobilité du ministère. Les demandes tardives de mutation ou de modification de la situation familiale sont possibles

jusqu'au mardi 19 janvier 2021. Cela concerne la situation des PE dont la mutation du conjoint est connue après la clôture de la période de saisie initiale, et ceux dont la situation familiale change (enfant né ou à naître). Une demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental devra être transmise pour le jeudi 11 février 2021, date limite de réception (attention aux délais de transmission). Ces démarches sont à formuler auprès de la DSDEN à l'aide des imprimés en ligne sur le site www.education.gouv.fr rubrique « Mutation des personnels enseignants du premier degré ». Les résultats des permutations seront transmises aux candidats dans I-PROF et le cas échéant par SMS mardi 2 mars 2021.

Au terme de cette année 2020, si particulière, l'envie est forte d'un bain de culture, de plaisir, de beauté en plongeant dans des albums aux textes qui s'ancrent dans un imaginaire aux multiples racines, et dont les images entraînent aux voyages merveilleux, à travers le temps et l'espace.

LIVRES

En fête



Les illustrations de Nathalie Novi nous font voyager dans **ET SI ON REDESSINAIT LE MONDE?**

Le premier coup de cœur est pour le grandiose **Rois et reines de Babel**, dernier album de François Place, inspiré par la mythique tour de Babel. Alors qu'ils traquent depuis des jours un cerf blanc, le prince Nemrod et ses chasseurs découvrent un immense rocher dominant la mer au bout d'un pays sauvage. Le prince décide d'y bâtir la plus haute tour du monde, puis y rencontre la belle Zélie. De leur amour naîtront des fils qui règneront à leur tour avant de laisser place à leurs propres fils... À travers cette dynastie se succèdent des temps de paix et de splendeurs, mais aussi des périodes sombres et cruelles. Avec le règne de la Reine de cannelle et de ses descendantes aux surnoms plus doux les uns que les autres, s'ouvre une ère où la culture permet de penser un avenir

DES VOYAGES A TRAVERS LE TEMPS ET L'ESPACE

serein. **Frères**, est l'histoire de six frères qui vivent avec leur mère avec paix, douceur et insouciance. La disparition de leur mère, dont ils sont responsables, les fait sombrer dans l'inconfort et l'inquiétude. Il leur faudra accepter une mission, et aller chercher au plus profond d'eux, faire face à leurs peurs et leur chagrin, puiser dans leurs ressources et leurs liens fraternels pour mener à bien la quête qui leur permettra de retrouver leur joie de vivre, plus forts et plus sereins. Le texte, superbe, est magnifiquement servi

par des aquarelles aux tons bistres. Nouvelle édition pour, **Et si on redessinait le monde?**, et nouveaux espoirs pour la planète et ses habitants. «*Moi, si je pouvais redessiner le monde, je le ferais éclore comme un livre*», proposent les poésies de Daniel Picouly. Avec les illustrations de Nathalie Novi, sur fonds de cartes géographiques, ils nous font voyager mais aussi réfléchir et espérer. Au-delà de la promesse de jolis projets d'écriture en classe, il faut y voir une manière de transmettre la possibilité de se sentir acteur de l'avenir de la planète. Pour les plus petits, **L'imagier de l'hiver**: la neige, le froid, la luge, le chocolat, les guirlandes, les jeux au chaud, les petits gâteaux, les graines pour oiseaux... on aime cette promenade graphique où aux papiers découpés alternent des tableaux enneigés. La simplicité du texte comme des images laisse libre cours à l'imagination et au plaisir de reconnaître certains objets.

- **ROIS ET REINES DE BABEL**, de François Place, Éd. Gallimard jeunesse C3
- **FRÈRES**, d'Isild Le Besco, Ill. JP. Krassinsky, Éd. L'école des loisirs C3
- **ET SI ON REDESSINAIT LE MONDE?**, de Daniel Picouly, ill. Nathalie Novi, Éd. Rue du monde C2 C3
- **L'IMAGIER DE L'HIVER**, d'Anne Bertier, Éd. Memo C1 C2

#SLPJ20

Montreuil spécial

Du 2 au 7 décembre, participez à la 36^e édition exceptionnelle du Salon du livre et de la presse jeunesse, partout en France, en compagnie de 200 autrices et auteurs invités, dans les écoles, les librairies, les bibliothèques et toutes les structures partenaires ainsi que 24h/24 sur la Télé du Salon. Pour avoir le programme et le mode d'emploi, pour découvrir la sélection des Pépites 2020: rendez-vous sur le site

► SLPJPLUS.FR



EN KIOSQUE

One pour tous

Entretien avec Grégoire Solotareff, enquête (roman ado et séries), nouvelle inédite, visite d'atelier d'illustrateurs et conseils de lecture de libraires, focus sur Alice au pays des Merveilles... illustrée par Cyril Pedrosa et se dépliant en une grande affiche, la revue «*Le 1 des libraires*» consacre un numéro spécial à la littérature jeunesse.

INTERVIEW

Riad Sattouf



© Marie Rouge / Allary Éditions

QU'EST-CE QUI VOUS A CONDUIT À FAIRE LE RÉCIT DE VOTRE ENFANCE? COMMENT S'Y PREND-ON POUR LE CONSTRUIRE?

Il m'a fallu de nombreuses années de maturation. Je pense au projet de *l'Arabe du Futur* depuis longtemps, mais c'est seulement après l'échec au box-office de mon second film *Jacky au royaume des filles*, que j'ai pu trouver le temps et l'énergie nécessaires pour le mener à bien. Mes livres se font un peu tout seuls, je dois bien l'admettre, il y a une grande part d'inconscient qui s'exprime lors du processus d'écriture. À moi de le mettre en forme, mais je contrôle assez peu de choses finalement. Il y a énormément d'improvisation.

VOUS VOUS DÉCRIVEZ COMME UN ENFANT PUIS UN ADOLESCENT PEU SÛR DE LUI; QUELLE A ÉTÉ LA CLÉ DE VOTRE ÉMANCIPATION? EST-CE CETTE FAMEUSE PROF DE DESSIN DONT VOUS PARLEZ?

Disons que cette prof a rendu les choses possibles dans ma tête, mais le désir de faire des livres était là déjà, de manière embryonnaire. Je me suis choisi une identité, ne pouvant concilier entre l'identité «*syrienne musulmane paysanne*» et «*française bretonne*». Cette identité choisie a été l'identité «*Auteur*». J'ai eu envie de rejoindre le continent des gens qui font des livres! Je voulais être un de ces créateurs à son bureau, tourmenté par ses livres.

VOUS AVEZ ÉTÉ À L'ÉCOLE EN SYRIE PUIS EN FRANCE: CETTE DOUBLE EXPÉRIENCE VOUS DONNE-T-ELLE UN REGARD PARTICULIER SUR L'ÉCOLE?

Oui certainement, l'école syrienne était très efficace, tout le monde savait lire et écrire en quelques années, et le niveau était assez bon en sciences, le niveau de math était très élevé. Mais hélas, cette école apprenait à obéir et pas à penser. Les élèves étaient tapés avec des bâtons, il y avait une discipline militaire très dure pourvoyeuse d'injustice. On trouve sur Youtube des vidéos filmées dans les classes en Syrie, avant la guerre, avec des élèves tabassés... L'école française était bien entendu plus douce, elle m'a montré des choses que je ne pouvais pas voir, m'a appris des choses sur le monde que ma classe sociale ne pouvait pas me permettre d'atteindre par moi-même! L'ouverture à la création, à la littérature, à l'art, à la

pensée, tout simplement. Remettre en cause les choses, douter de tout, examiner toutes les idées... Sans crainte. Essayer de penser n'était pas quelque chose qui puisse générer des menaces, c'était le but de l'éducation, je le ressentais ainsi.

VOUS PARLEZ VOLONTIERS DE RESPONSABILITÉ PAR RAPPORT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION: QUEL SENS ÇA PEUT AVOIR EN TERMES D'ÉDUCATION?

La liberté d'expression et la liberté de penser qui existent en France, me semblent uniques et précieuses. La responsabilité dont je parle, est de simplement utiliser ces libertés, les faire fonctionner, encore et encore à chaque fois qu'elles sont menacées ou attaquées. Faire des livres, faire des œuvres, ne pas s'autocensurer, ne pas se laisser influencer par aucun courant idéologique, aucune pensée politique, aucun obscurantisme qui tenterait de contraindre ces libertés. PROPOS RECUEILLIS PARMARION KATAK

Violences faites aux femmes : le combat continue



Un an après le Grenelle contre les violences conjugales, les moyens, notamment financiers, font toujours défaut.

146 féminicides en 2019, 225 000 femmes victimes de violences et 94 000 viols par an, pour seulement 12% de plaintes : tels sont les chiffres avancés par l'Observatoire des violences faites aux femmes dans son bilan annuel. De plus, 32% des femmes ont déjà subi du harcèlement sexuel au travail et 80%

estiment qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail.

Il y a un an, le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, se clôturait le très médiatisé « Grenelle des violences faites aux femmes » organisé par le gouvernement. Mais où en est-on des mesures annoncées contre ces délits qui touchent une importante partie de la population alors que le premier confinement aura vu l'explosion des violences à l'égard des femmes, en particulier domestiques et intrafamiliales, avec une augmentation des plaintes de 30% ? « Environ une moitié d'entre elles sont effectives ou en cours de réalisation », explique Elisabeth Moreno, ministre déléguée à l'égalité femmes-hommes. Il s'agit, par exemple, de l'accessibilité du « 3919 » pour les personnes handicapées ou de la création de postes d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries. La distribution de téléphones « Grave danger » et le déploiement des bracelets électroniques anti-rapprochement doivent encore être généralisés ainsi que la création de centres régionaux de suivi et de prise en charge des auteurs de violences.

MANQUE DE FINANCEMENTS

Devant la gravité de la situation, particulièrement au moment du confinement, des procédures d'urgence se sont mises en place dans les tribunaux et les interventions des forces de l'ordre se sont multipliées. Cependant, la lutte contre les violences conjugales souffre encore d'un manque criant de financements comme le dénoncent *La Fondation des femmes* ou le *Centre Hubertine Auclert*. Une augmentation très significative du budget serait nécessaire pour créer des places d'hébergement spécialisé en nombre suffisant pour les victimes et pour permettre l'éviction des hommes violents. Si l'écoute et l'aide se sont développées ces derniers mois, la justice reste un dédale pour les victimes. C'est bien la loi qu'il faut améliorer pour lutter contre l'impunité, avec des juridictions ou juges spécialisés, ainsi qu'un système de suivi des victimes.

VIRGINIE SOLUNTO

La loi de sécurité globale met le feu aux poudres

En pleine période de confinement, 500 000 personnes défilent pour défendre les libertés. La loi dite de sécurité globale, mise sous le feu des projecteurs par le gouvernement, rencontre de fortes oppositions. Cette proposition de loi, soi-disant écrite pour aider à mieux articuler le travail entre police et gendarmerie, entre police municipale et agents de la sécurité, porte atteinte, de fait, aux libertés fondamentales. Dans un contexte où les violences policières et les pratiques discriminatoires systémiques sont révélées au grand jour, cela ne passe pas. La partie la plus controversée de la proposition de loi porte sur l'article 24 modifiant les textes régissant la liberté de la presse et dont les modalités visent tout autant les particuliers. Il promet jusqu'à un an d'emprisonnement et 4 500 euros d'amende aux contrevenants qui auraient diffusé des vidéos « malveillantes » montrant un poli-

cier en action au risque de « porter atteinte à son intégrité physique ou psychique »... Les autres articles composant le texte de loi adopté le 24 novembre par l'Assemblée nationale sont eux aussi loin de faire l'unanimité. Le texte élargit les pouvoirs des polices municipales, donne de nouvelles prérogatives aux agents de sécurité des sociétés privées, autorise les drones comme outil de surveillance malgré un avis contraire du Conseil d'État. Il autorise également les policiers et gendarmes à accéder à des établissements recevant du public avec leur arme de service. L'ONU, la Commission nationale consultative des droits de l'homme, les syndicats de journalistes, le Conseil d'État et de nombreuses autres voix condamnent tout ou partie de ce texte. Il est urgent que le gouvernement l'entende. L'examen de la proposition de loi est prévue en janvier 2021. NELLY RIZZO

Préservation de la biodiversité : une urgence

« Sans stratégie préventive, les pandémies vont émerger plus souvent, se propager plus rapidement, tuer plus de gens et affecter l'économie mondiale avec des impacts dévastateurs sans précédent », alerte un rapport de l'IPBES* sur la biodiversité publié le 29 octobre. Le rapport des Nations Unies sur les perspectives mondiales de la biodiversité de septembre dernier souligne également le lien entre effondrement de la biodiversité et propagation des maladies. Relevant que 70% des virus actuels, tels que Ebola, Zika ou la Covid-19 proviennent de pathogènes animaux, ces études montrent que le contact de plus en plus serré entre les espèces animales sauvages et l'être humain favorise les

contaminations. Or, ce sont les changements environnementaux issus de l'activité humaine qui sont en cause. Selon l'IPBES, la lutte contre la déforestation, contre l'expansion et l'intensification de l'agriculture ou encore contre le commerce de la faune sauvage permettrait de réduire l'exposition des populations humaines. De même, le concept « One Health » estimant qu'il y a interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et l'environnement, préconise une approche globale des questions sanitaires. Pour éviter la multiplication des pandémies, il devient urgent de faire de la préservation de la biodiversité une priorité politique, économique et sociale. MATHILDE BLANCHARD

*Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Fronde du monde universitaire

Votée par l'Assemblée nationale le 17 novembre et par le Sénat le 20 novembre 2020, la Loi de programmation pluriannuelle pour la recherche (LPPR) a été définitivement adoptée. Alors que les chercheurs et chercheuses espéraient une loi qui améliorerait leurs conditions d'exercice et augmenterait les fonds alloués à la recherche, la LPPR prévoit une augmentation de 400 millions par an alors que les besoins sont estimés à 1,5 milliard, selon le SNESUP*, pour corriger le décrochage subi ces dernières décennies. Du côté des conditions de travail, mêmes déconvenues. Les enseignants-chercheurs demandaient la fin de leur précarité. Aujourd'hui, avant d'espérer un poste de titulaire, à 34 ans en moyenne, un post-doctorant passe par plusieurs CDD. La LPPR accentue cette précarité en créant des « contrats à durée indéterminée de mission scientifique alignés sur la durée des projets de recherches », une forme de CDI... mais pour quelques années seulement. Et pour finir, rajoutés en catimini le 29 octobre, deux amendements ont soulevé un tollé. Le premier vise à pénaliser les manifestations et occupations d'université (au moins un an de prison et 7 500 euros d'amende), le second s'attaque au Conseil national des universités (CNU), chargé de la qualification de Professeur des universités, en permettant, à titre expérimental, de recruter localement des maîtres ou maîtresses de conférences non qualifiés par le CNU. LILIA BEN HAMOUDA

*Syndicat national de l'enseignement supérieur.



© De Sarron/AJA

“Un enfant sur dix grandit dans une famille pauvre”

COMMENT ÉVOLUE LA PAUVRETÉ EN FRANCE ?

ANNE BRUNNER: 5,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France en 2018. Cela représente 8,3% de la population. C'est-à-dire que ces personnes touchent moins de la moitié du revenu médian, soit 885 € par mois toutes ressources comprises. Certains touchent encore bien moins. Cette pauvreté s'est particulièrement étendue entre 2002 et 2012 avec une hausse de plus de 1 million de personnes, puis une hausse de 350 000 personnes les cinq dernières années. En cause, la précarisation du travail, avec des salariés qui passent une partie de l'année au chômage et avec des revenus plus faibles et insuffisants. S'y ajoutent des effets sociétaux, comme la situation des familles monoparentales qui sont plus exposées à la pauvreté.

CETTE PAUVRETÉ TOUCHE-T-ELLE PLUS PARTICULIÈREMENT LES JEUNES ?

A.B.: Même si la pauvreté touche toutes les tranches d'âge, celle des 18-29 ans est, en effet, la plus exposée avec un million de jeunes adultes concernés. C'est chez eux que la pauvreté s'est le plus étendue. La moitié des 15-24 ans qui travaillent ont un contrat précaire. Le niveau de diplôme constitue la principale fracture. Une précarité d'autant plus grave qu'avant 25 ans, les jeunes adultes n'ont pas droit au RSA. Sachant toutefois que les données de l'INSEE utilisées invisibilisent en partie la pauvreté des étudiants et de jeunes sortis des études mais qui n'ont pas les moyens de quitter le domicile de leurs parents.

LES ENFANTS SONT-ILS ÉGALEMENT TOUCHÉS ?

A.B.: En effet, un enfant sur dix grandit dans une famille pauvre. On ne parle pas d'enfants pauvres puisqu'ils ne sont pas pauvres eux-mêmes, mais d'enfants de pauvres, qui subissent le chômage et la précarité de leurs parents. Les enfants

de ces familles n'ont pas les mêmes possibilités. Et quand on sait que l'acquisition de diplôme est un facteur de protection par rapport à la pauvreté...

LA CRISE ACTUELLE RISQUE-T-ELLE D'AUGMENTER CETTE PAUVRETÉ ?

A.B.: On ne peut pas donner un chiffre, en revanche des phénomènes nous alertent. Les personnes en cessation d'activité risquent de basculer dans la pauvreté. Celles en contrat en durée déterminée, en intérim, les contrats saisonniers... Les jeunes, qui n'auront pas assez cotisé pour bénéficier d'indemnités, se retrouveront avec peu de ressources. De même, les « petits » travail-

“Les jeunes seront d'autant plus touchés que les portes du marché du travail vont être fermées.”

leurs indépendants dont les activités se sont arrêtées et dont la baisse des ressources ne sera pas couverte par les indemnités chômage. Les jeunes seront d'autant plus touchés que les portes du marché du travail vont être fermées.

QUE SIGNIFIE ÊTRE PAUVRE AUJOURD'HUI ?

A.B.: La pauvreté monétaire que nous relations dans le rapport a des conséquences concrètes. Les conditions de vie et de logement sont impactées. La possibilité de se chauffer,



© Observatoire des inégalités

BIO

Anne Brunner, co-auteur du rapport sur la pauvreté en France 2020-2021 et directrice d'études à l'Observatoire des inégalités.

de s'alimenter convenablement, d'avoir des vêtements neufs, de faire un cadeau, de se soigner... Les restrictions de consommation ont aussi des conséquences psychologiques: sentiments de frustration, d'exclusion, de ressentiment ou d'impuissance, d'anxiété sur une projection d'avenir...

MAIS LA PAUVRETÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ ?

A.B.: A l'Observatoire des inégalités, nous avons formulé des propositions. Tout d'abord, mieux soutenir les revenus qui ne sont pas suffisants en créant un revenu minimum unique et ainsi prendre au mot le président qui déclarait qu'il souhaitait éradiquer la grande pauvreté. Il s'agirait d'aligner tous les minima à la hauteur du seuil de pauvreté afin d'assurer à chacun, en particulier aux plus jeunes, un revenu d'environ 900 €. Cette action publique est accessible puisqu'elle est de l'ordre de 7 milliards. Des sommes possibles à trouver si on se réfère aux renoncements à certaines recettes fiscales telles que l'ISF, la taxation des revenus financiers ou la taxe d'habitation. Ces choix politiques permettraient d'étendre aux plus jeunes les minima sociaux et de les sortir de la misère. De même, toutes les politiques publiques structurelles en matière d'emploi, de logement, de santé ou d'éducation jouent un rôle de lutte contre la pauvreté.

PROPOS RECUEILLIS PAR MATHILDE BLANCHARD

casden

La banque coopérative de la Fonction publique

« COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE ! »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE **+**

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n°07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : Insign 2020 • Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



mgen[★]

GRUPE vyv

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI
CHOISI
MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Perrine Laffont a choisi MGEN pour son action en faveur du sport et de la santé. MGEN une protection santé performante et d'authentiques valeurs de solidarité.

PERRINE LAFFONT

CHAMPIONNE OLYMPIQUE DE SKI DE BOSSES,
3 FOIS VICTORIEUSE DE LA COUPE DU MONDE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max-Hymans -75748 Paris CEDEX 15.